

## Rapport aux actionnaires

## Premier trimestre 2023

### La Banque Nationale divulgue ses résultats du premier trimestre de 2023

L'information financière contenue dans le présent document est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2023 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens.

**MONTRÉAL, le 1<sup>er</sup> mars 2023** – La Banque Nationale déclare un résultat net de 881 M\$ au premier trimestre de 2023 comparativement à 930 M\$ au premier trimestre de 2022, en baisse de 5 %. Le résultat dilué par action s'établit à 2,49 \$ au premier trimestre de 2023 par rapport à 2,64 \$ au trimestre correspondant de 2022. La croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation a été contrebalancée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit, ainsi que par l'impact sur la charge d'impôts des mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada.

Le résultat net ajusté <sup>(1)</sup> de 905 M\$ au premier trimestre de 2023 se compare à 930 M\$ au trimestre correspondant de 2022 et le résultat dilué par action ajusté <sup>(1)</sup> se chiffre à 2,56 \$ par rapport à 2,64 \$ au trimestre correspondant de 2022. Ces baisses s'expliquent principalement par la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés au premier trimestre de 2023, en lien avec un contexte macroéconomique moins favorable qu'au trimestre correspondant de 2022. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté <sup>(1)</sup> affiche une hausse de 5 % provenant de la croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation.

« La Banque débute l'année sur de bonnes bases avec de solides résultats dans l'ensemble de ses secteurs d'exploitation et une bonne performance de ses marges. Le rendement des capitaux propres supérieur que nous avons généré reflète la diversification stratégique de nos sources de revenus », a commenté Laurent Ferreira, président et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada.

« Dans un environnement macroéconomique hautement incertain, nous maintenons un positionnement défensif. Nos portefeuilles de crédit continuent de bien faire, et nous avons d'importantes provisions pour pertes de crédit. Le niveau élevé de nos fonds propres nous donne la flexibilité nécessaire pour investir dans nos activités et notre croissance future », a ajouté M. Ferreira.

### Faits saillants

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2023	2022 <sup>(2)</sup>	Variation %
Résultat net	881	930	(5)
Résultat dilué par action ( <i>en dollars</i> )	2,49 \$	2,64 \$	(6)
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 179	1 186	(1)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires <sup>(3)</sup>	17,9 %	21,9 %	
Ratio de versement des dividendes <sup>(3)</sup>	38,5 %	31,6 %	
<b>Résultats d'exploitation – ajustés <sup>(1)</sup></b>			
Résultat net – ajusté	905	930	(3)
Résultat dilué par action – ajusté ( <i>en dollars</i> )	2,56 \$	2,64 \$	(3)
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	1 309	1 250	5
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires – ajusté <sup>(4)</sup>	18,4 %	21,9 %	
Ratio de versement des dividendes – ajusté <sup>(4)</sup>	38,3 %	31,5 %	
	<b>Au 31 janvier 2023</b>	<b>Au 31 octobre 2022</b>	
Ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III <sup>(5)</sup>	12,6 %	12,7 %	
Ratio de levier selon Bâle III <sup>(5)</sup>	4,5 %	4,5 %	

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonugagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 45 à 48 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

## Particuliers et Entreprises

- Résultat net de 331 M\$ au premier trimestre de 2023 par rapport à 300 M\$ au premier trimestre de 2022, une croissance de 10 % attribuable à l'augmentation du revenu total, atténuée par des dotations aux pertes de crédit plus élevées.
- Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts de 518 M\$ au premier trimestre de 2023 par rapport à 403 M\$ au premier trimestre de 2022, en hausse de 29 %.
- Revenu total de 1 124 M\$ au premier trimestre de 2023, une hausse de 166 M\$ ou 17 % par rapport au trimestre correspondant de 2022 provenant de l'augmentation du revenu net d'intérêts, en lien avec la croissance des volumes de prêts et de dépôts et l'augmentation de la marge nette d'intérêts, ainsi que de la hausse des revenus autres que d'intérêts.
- Croissance du crédit aux particuliers de 5 % et du crédit aux entreprises de 12 %, depuis un an.
- La marge nette d'intérêts <sup>(1)</sup> de 2,35 % au premier trimestre de 2023 affiche une hausse par rapport à 2,05 % au premier trimestre de 2022.
- Les frais autres que d'intérêts de 606 M\$ augmentent de 9 % par rapport au premier trimestre de 2022.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 66 M\$ par rapport au premier trimestre de 2022 principalement en raison de l'augmentation des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés à la suite d'une détérioration des perspectives macroéconomiques, alors qu'un contexte macroéconomique plus favorable avait entraîné des renversements de provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés au cours du premier trimestre de 2022.
- Le ratio d'efficacité <sup>(1)</sup> de 53,9 % s'améliore comparativement à 57,9 % au premier trimestre de 2022.

## Gestion de patrimoine

- Résultat net de 198 M\$ au premier trimestre de 2023 par rapport à 170 M\$ au trimestre correspondant de 2022, une hausse de 16 %.
- Revenu total de 637 M\$ au premier trimestre de 2023, contre 592 M\$ au trimestre correspondant de 2022, une augmentation de 45 M\$ ou 8 % provenant de la croissance du revenu net d'intérêts.
- Les frais autres que d'intérêts s'établissent à 364 M\$ au premier trimestre de 2023 par rapport à 360 M\$ au trimestre correspondant de 2022, une hausse de 1 %.
- Le ratio d'efficacité <sup>(1)</sup> de 57,1 % s'améliore comparativement à 60,8 % au premier trimestre de 2022.

## Marchés financiers

- Résultat net de 298 M\$ au premier trimestre de 2023 contre 305 M\$ au trimestre correspondant de 2022, une baisse de 2 %.
- Revenu total en équivalent imposable de 689 M\$, une hausse de 27 M\$ ou 4 % provenant des revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement.
- Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 287 M\$ au premier trimestre de 2023, par rapport à 263 M\$ au trimestre correspondant de 2022, une hausse en partie attribuable à la rémunération et aux avantages du personnel ainsi qu'aux frais de soutien aux opérations.
- Des récupérations de pertes de crédit de 9 M\$ ont été enregistrées au premier trimestre de 2023, comparativement à des récupérations de pertes de crédit de 16 M\$ au trimestre correspondant de 2022.
- Le ratio d'efficacité <sup>(1)</sup> en équivalent imposable de 41,7 % se compare à 39,7 % au premier trimestre de 2022.

## Financement spécialisé aux États-Unis et International

- Résultat net de 147 M\$ au premier trimestre de 2023 contre 148 M\$ au trimestre correspondant de 2022, la croissance du revenu total ayant été plus que contrebalancée par la hausse des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit.
- Revenu total de 319 M\$ au premier trimestre de 2023, en hausse de 12 % par rapport au premier trimestre de 2022, une augmentation attribuable à la croissance des revenus des filiales Credigy et ABA Bank.
- Les frais autres que d'intérêts de 98 M\$ au premier trimestre de 2023 sont en hausse de 23 % par rapport au trimestre correspondant de 2022, ce qui est essentiellement attribuable à la croissance des activités de la filiale ABA Bank.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 17 M\$ par rapport au premier trimestre de 2022, une hausse attribuable à la filiale Credigy.
- Le ratio d'efficacité <sup>(1)</sup> de 30,7 % se compare à 28,1 % au trimestre correspondant de 2022.

## Autres

- Perte nette de 93 M\$ au premier trimestre de 2023, contre un résultat net de 7 M\$ au trimestre correspondant de 2022, une variation provenant principalement d'une diminution du revenu total en lien avec la contribution plus faible des activités de trésorerie, ainsi que de la charge d'impôts de 24 M\$ liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada enregistrée au premier trimestre de 2023.

## Gestion du capital

- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) selon Bâle III <sup>(2)</sup> de 12,6 % au 31 janvier 2023, en baisse par rapport à 12,7 % au 31 octobre 2022.
- Ratio de levier selon Bâle III <sup>(2)</sup> de 4,5 % au 31 janvier 2023, inchangé par rapport au 31 octobre 2022.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 45 à 48 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

# Rapport de gestion

Daté du 28 février 2023

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board (IASB)*, sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023, ainsi qu'avec le Rapport annuel 2022. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, sur le site Internet de la Banque, à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), ou celui de SEDAR, à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com). Les informations comprises dans les différents documents ou rapports publiés par la Banque ou disponibles sur le site Internet de la Banque et étant mentionnées dans le présent document ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme incorporées par référence dans le Rapport aux actionnaires, le Rapport de gestion, ou les états financiers consolidés, à moins d'une mention expresse à l'effet contraire.

<b>Mode de présentation de l'information</b>	<b>4</b>	Titrisation et arrangements hors bilan	<b>19</b>
<b>Faits saillants</b>	<b>9</b>	Impôts sur le résultat	<b>20</b>
<b>Survol et perspectives économiques</b>	<b>10</b>	<b>Gestion du capital</b>	<b>20</b>
<b>Analyse financière</b>	<b>11</b>	<b>Gestion des risques</b>	<b>27</b>
Résultats consolidés	11	<b>Divulguation d'information sur les risques</b>	<b>42</b>
Résultats sectoriels	13	<b>Méthodes comptables et communication de l'information financière</b>	<b>43</b>
Bilan consolidé	17	Méthodes comptables et principales estimations comptables	43
Événement postérieur à la date du bilan consolidé	19	Communication de l'information financière	43
Exposition à certaines activités	19	<b>Données financières trimestrielles</b>	<b>44</b>
Transactions avec des parties liées	19	<b>Glossaire</b>	<b>45</b>

## Mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce document sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des objectifs, des perspectives et des priorités de la Banque pour les exercices 2023 et suivants, de ses stratégies et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, des attentes quant à la situation financière de la Banque, du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, de l'incidence de la pandémie de COVID-19 et de la manière dont elle y fera face et de certains risques auxquels la Banque est exposée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires. Ces déclarations prospectives visent à aider les porteurs de titres de la Banque à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes alors terminées, ainsi que la vision, les objectifs stratégiques et les cibles de performance financière de la Banque, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, estimations, hypothèses et intentions actuelles et sont sujettes à de l'incertitude et à des risques inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque.

Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2023 et à leur incidence sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques de la Banque, notamment en ce qui a trait aux provisions pour pertes de crédit. Au moment d'établir ses attentes quant à la conjoncture économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada, des États-Unis et de certains autres pays où la Banque exerce des activités, de même que leurs organismes.

Les déclarations quant à l'économie, à l'évolution des marchés, aux objectifs, aux perspectives et aux priorités de la Banque pour les exercices 2023 et suivants reposent sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujetties à certains facteurs dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres : la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce des activités; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'inflation; la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés; les modifications apportées aux politiques budgétaires et monétaires et à d'autres politiques publiques; les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; les changements importants dans le comportement des consommateurs; la situation du logement, le marché de l'immobilier et l'endettement des ménages au Canada; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; la capacité de la Banque à recruter des ressources clés et à les maintenir en poste; l'innovation technologique et la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les concurrents offrant des services non traditionnels; les variations de la performance et de la solvabilité des clients et des contreparties de la Banque; l'exposition de la Banque à des enjeux réglementaires et à des litiges importants; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les modifications apportées à la législation fiscale en vigueur dans les pays où la Banque exerce des activités, principalement le Canada et les États-Unis; les modifications apportées aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité, ainsi qu'aux instructions relatives à leur présentation et à leur interprétation; les changements aux notations de crédit attribuées à la Banque; les perturbations potentielles chez les principaux fournisseurs de biens et de services de la Banque; les perturbations potentielles des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris l'évolution du risque de cyberattaque et de vol de renseignements personnels ou d'identité; l'exposition à des activités frauduleuses; et l'incidence possible d'événements importants sur l'économie locale et internationale, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique comme la pandémie de COVID-19, dont l'évolution est difficile à prévoir et qui pourraient continuer d'avoir des répercussions pour la Banque.

Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance financières ne soient pas réalisés. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque stratégique et le risque environnemental et social, de même que certains risques dits émergents ou jugés importants lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 65 du Rapport annuel 2022.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2022 et la section « Gestion des risques » du présent Rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2023. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom. La Banque met en garde les investisseurs que ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer sensiblement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs.

## Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux IFRS, telles que publiées par l'IASB. Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS qui représentent les PCGR du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Cette présentation tient compte de la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques, qui sont maintenant immédiatement alloués aux différents secteurs d'exploitation, alors que certains frais, notamment les frais encourus au cours de la phase de recherche des projets, étaient auparavant enregistrés dans la rubrique *Autres des informations sectorielles*. Cette révision s'aligne avec la modification de méthode comptable appliquée au cours de l'exercice 2022, relativement aux accords infonuagiques. Pour le trimestre terminé 31 janvier 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de cette modification de méthode comptable. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

## Mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par la Banque :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires;
- mesures de gestion du capital.

### Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque utilise des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque. De plus, à l'instar de plusieurs autres institutions financières, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Les principales mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la Banque afin d'analyser ses résultats sont décrites ci-dessous et le rapprochement quantitatif de ces mesures est présenté dans les tableaux de la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » à la page 8 ainsi que dans le tableau « Résultats consolidés » à la page 11. À noter que pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023, une charge d'impôts de 24 M\$ liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada a été exclue des résultats. Ce montant se compose d'une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi que d'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Aucun élément particulier n'avait été exclu des résultats pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022.

#### Revenu net d'intérêts ajusté

Représente le revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le revenu net d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Revenus autres que d'intérêts ajustés

Représentent les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus autres que d'intérêts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer les revenus autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Revenu total ajusté

Représente le revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il est composé du revenu net d'intérêts ajusté et des revenus autres que d'intérêts ajustés. L'équivalent imposable est ajouté au revenu total afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le revenu total en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Frais autres que d'intérêts ajustés

Représentent les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer les frais autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté

Représente le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il représente également la différence entre le revenu total ajusté et les frais autres que d'intérêts ajustés. L'équivalent imposable est ajouté au résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Charge d'impôts ajustée

Représente la charge d'impôts en équivalent imposable et excluant la charge d'impôts liée aux éléments particuliers, le cas échéant.

#### Résultat net ajusté

Représente le résultat net excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté

Représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Résultat de base par action ajusté

Représente le résultat de base par action excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat de base par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Résultat dilué par action ajusté

Représente le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat dilué par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Le Banque utilise également les mesures décrites ci-dessous pour évaluer ses résultats et le rapprochement quantitatif de ces mesures financières non conformes aux PCGR est présenté dans la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » à la page 8.

#### Revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté

Représente le revenu net d'intérêts autre que de négociation en équivalent imposable. Il comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, et est utilisé dans le calcul de la marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts autre que de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

#### Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation en équivalent imposable

Représente le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation auquel on ajoute l'équivalent imposable. Il comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

#### Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation en équivalent imposable

Représentent les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation auxquels on ajoute l'équivalent imposable. Ils comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

#### Revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable

Représentent les revenus liés aux activités de négociation auxquels on ajoute l'équivalent imposable. Ils comprennent les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus liés aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

#### **Ratios non conformes aux PCGR**

La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Un ratio dont une mesure financière non conforme aux PCGR est au moins une composante constitue un ratio non conforme aux PCGR. La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR pour présenter des aspects de sa performance financière ou de sa situation financière.

Les principaux ratios non conformes utilisés par la Banque sont décrits ci-dessous.

#### Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) ajusté

Représente le RCP excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficacité de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le RCP en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Ratio de versement des dividendes ajusté

Représente le ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond aux dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action ajusté. Ce ratio est une mesure qui précise la proportion des résultats qui est versée aux actionnaires sous forme de dividendes. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio de versement des dividendes en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Levier opérationnel ajusté

Représente le levier opérationnel en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total ajusté et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts ajustés, et mesure la sensibilité des résultats de la Banque à la variation de ses revenus. Le levier opérationnel ajusté est présenté en équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio d'efficacité en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Ratio d'efficacité ajusté

Représente le ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Ce ratio représente les frais autres que d'intérêts ajustés exprimés en pourcentage du revenu total ajusté et mesure l'efficacité des activités de la Banque. Le ratio d'efficacité ajusté est présenté en équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio d'efficacité en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée

Représente la marge nette d'intérêts autre que de négociation en équivalent imposable. Elle se calcule en divisant le revenu net d'intérêts lié aux activités autres que de négociation ajusté par l'actif moyen portant intérêts autre que de négociation. Ce ratio est une mesure de la rentabilité des activités autres que de négociation. La marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée tient compte du revenu net d'intérêts lié aux activités autres que de négociation ajusté qui comprend un montant d'équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

#### **Mesures financières supplémentaires**

Une mesure financière supplémentaire désigne une mesure financière qui a) n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de la Banque et b) est, ou est censée être, communiquée périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. La composition de ces mesures financières supplémentaires est présentée en note de bas de tableau ou dans le « Glossaire » aux pages 45 à 48 du présent Rapport de gestion.

### Mesures de gestion du capital

Le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers exige la communication d'information permettant d'évaluer les objectifs, procédures et processus de gestion du capital de la Banque, tel que prévu dans les normes IFRS à l'IAS 1 – *Présentation des états financiers*. La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio du total des fonds propres Fonds propres CET1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres Actif pondéré en fonction des risques Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes ( <i>Total Loss Absorbing Capacity</i> ou TLAC)	Indicateurs clés – Exigences de TLAC TLAC disponible Ratio TLAC Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides Actifs grevés et actifs non grevés Ratio de liquidité à court terme ( <i>Liquidity Coverage Ratio</i> ou LCR) Actifs liquides de haute qualité ( <i>high-quality liquid assets</i> ou HQLA) Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie Ratio structurel de liquidité à long terme ( <i>Net Stable Funding Ratio</i> ou NSFR) Éléments de financement stable disponible Éléments de financement stable exigé
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) – Obligations redditionnelles	Indicateurs BISM

## Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR

### Présentation des résultats – ajustés

(en millions de dollars canadiens)

Trimestre terminé le 31 janvier

						2023	2022 <sup>(1)</sup>
	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	FSEU&I	Autres	Total	Total
Revenu net d'intérêts	825	208	(168)	299	(65)	1 099	1 332
Équivalent imposable	–	–	77	–	1	78	60
<b>Revenu net d'intérêts – ajusté</b>	<b>825</b>	<b>208</b>	<b>(91)</b>	<b>299</b>	<b>(64)</b>	<b>1 177</b>	<b>1 392</b>
Revenus autres que d'intérêts	299	429	728	20	7	1 483	1 134
Équivalent imposable	–	–	52	–	–	52	4
<b>Revenus autres que d'intérêts – ajustés</b>	<b>299</b>	<b>429</b>	<b>780</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>1 535</b>	<b>1 138</b>
<b>Revenu total – ajusté</b>	<b>1 124</b>	<b>637</b>	<b>689</b>	<b>319</b>	<b>(57)</b>	<b>2 712</b>	<b>2 530</b>
<b>Frais autres que d'intérêts</b>	<b>606</b>	<b>364</b>	<b>287</b>	<b>98</b>	<b>48</b>	<b>1 403</b>	<b>1 280</b>
<b>Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté</b>	<b>518</b>	<b>273</b>	<b>402</b>	<b>221</b>	<b>(105)</b>	<b>1 309</b>	<b>1 250</b>
<b>Dotations aux pertes de crédit</b>	<b>61</b>	<b>–</b>	<b>(9)</b>	<b>35</b>	<b>(1)</b>	<b>86</b>	<b>(2)</b>
<b>Résultat avant charge d'impôts – ajusté</b>	<b>457</b>	<b>273</b>	<b>411</b>	<b>186</b>	<b>(104)</b>	<b>1 223</b>	<b>1 252</b>
Charge d'impôts	126	75	(16)	39	(12)	212	258
Équivalent imposable	–	–	129	–	1	130	64
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada <sup>(2)</sup>	–	–	–	–	(24)	(24)	–
<b>Charge d'impôts – ajustée</b>	<b>126</b>	<b>75</b>	<b>113</b>	<b>39</b>	<b>(35)</b>	<b>318</b>	<b>322</b>
<b>Résultat net – ajusté</b>	<b>331</b>	<b>198</b>	<b>298</b>	<b>147</b>	<b>(69)</b>	<b>905</b>	<b>930</b>
<b>Éléments particuliers après impôts</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(24)</b>	<b>(24)</b>	<b>–</b>
<b>Résultat net</b>	<b>331</b>	<b>198</b>	<b>298</b>	<b>147</b>	<b>(93)</b>	<b>881</b>	<b>930</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque</b>	<b>331</b>	<b>198</b>	<b>298</b>	<b>147</b>	<b>(93)</b>	<b>881</b>	<b>930</b>
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque – ajusté</b>	<b>331</b>	<b>198</b>	<b>298</b>	<b>147</b>	<b>(69)</b>	<b>905</b>	<b>930</b>
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur billets de capital à recours limité						35	26
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – ajusté</b>						<b>870</b>	<b>904</b>

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

(2) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque a enregistré une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la section « Impôts sur le résultat » à la page 20.

### Présentation du résultat de base et dilué par action – ajustés

(en dollars canadiens)

Trimestre terminé le 31 janvier

	2023	2022 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat de base par action</b>	<b>2,51 \$</b>	<b>2,67 \$</b>
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada <sup>(2)</sup>	<b>0,07</b>	–
<b>Résultat de base par action – ajusté</b>	<b>2,58 \$</b>	<b>2,67 \$</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>2,49 \$</b>	<b>2,64 \$</b>
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada <sup>(2)</sup>	<b>0,07</b>	–
<b>Résultat dilué par action – ajusté</b>	<b>2,56 \$</b>	<b>2,64 \$</b>

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

(2) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque a enregistré une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la section « Impôts sur le résultat » à la page 20.

### Présentation du revenu net d'intérêts autre que de négociation – ajusté

(en millions de dollars canadiens)

Trimestre terminé le 31 janvier

	2023	2022
Revenu net d'intérêts – ajusté	1 177	1 392
Moins : revenu net (perte nette) d'intérêts lié aux activités de négociation en équivalent imposable	(196)	324
<b>Revenu net d'intérêts autre que de négociation – ajusté</b>	<b>1 373</b>	<b>1 068</b>

## Faits saillants

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

Trimestre terminé le 31 janvier

	2023	2022 <sup>(1)</sup>	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Revenu total	2 582	2 466	5
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 179	1 186	(1)
Résultat net	881	930	(5)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires <sup>(2)</sup>	17,9 %	21,9 %	
<b>Résultat par action</b>			
de base	2,51 \$	2,67 \$	(6)
dilué	2,49 \$	2,64 \$	(6)
<b>Résultats d'exploitation – ajustés <sup>(3)</sup></b>			
Revenu total – ajusté <sup>(3)</sup>	2 712	2 530	7
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté <sup>(3)</sup>	1 309	1 250	5
Résultat net – ajusté <sup>(3)</sup>	905	930	(3)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires – ajusté <sup>(4)</sup>	18,4 %	21,9 %	
Levier opérationnel – ajusté <sup>(4)</sup>	(2,4) %	3,7 %	
Ratio d'efficacité – ajusté <sup>(4)</sup>	51,7 %	50,6 %	
<b>Résultat par action – ajusté <sup>(3)</sup></b>			
de base	2,58 \$	2,67 \$	(3)
dilué	2,56 \$	2,64 \$	(3)
<b>Informations sur les actions ordinaires</b>			
Dividendes déclarés	0,97 \$	0,87 \$	11
Valeur comptable <sup>(2)</sup>	55,92 \$	49,71 \$	
Cours de l'action			
haut	99,95 \$	105,44 \$	
bas	91,02 \$	94,37 \$	
clôture	99,95 \$	101,70 \$	
Nombre d'actions ordinaires ( <i>en milliers</i> )	337 318	338 367	
Capitalisation boursière	33 715	34 412	

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2023	Au 31 octobre 2022	Variation %
<b>Bilan et hors bilan</b>			
Actif total	418 342	403 740	4
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	210 379	206 744	2
Dépôts	282 505	266 394	6
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	18 863	18 594	1
Actifs sous administration <sup>(2)</sup>	652 873	616 165	6
Actifs sous gestion <sup>(2)</sup>	119 774	112 346	7
<b>Ratios réglementaires selon Bâle III <sup>(5)</sup></b>			
Ratios des fonds propres			
catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	12,6 %	12,7 %	
catégorie 1	15,2 %	15,4 %	
total <sup>(6)</sup>	16,0 %	16,9 %	
Ratio de levier	4,5 %	4,5 %	
Ratio TLAC <sup>(5)</sup>	28,7 %	27,7 %	
Ratio de levier TLAC <sup>(5)</sup>	8,5 %	8,1 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR) <sup>(5)</sup>	151 %	140 %	
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) <sup>(5)</sup>	121 %	117 %	
<b>Autres renseignements</b>			
Nombre d'employés – mondial (équivalent temps plein)	27 674	27 103	2
Nombre de succursales au Canada	378	378	–
Nombre de guichets automatiques au Canada	942	939	–

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 45 à 48 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(6) Compte tenu du rachat des billets à moyen terme d'un montant de 750 M\$ effectué le 1<sup>er</sup> février 2023.

## Survivance et perspectives économiques

### Économie mondiale

La zone euro, qui craignait une baisse hâtive du mercure, a plutôt connu l'un des débuts d'hiver les plus chauds de tous les temps. La demande de gaz naturel a donc été beaucoup plus faible que prévu et les prix ont poursuivi leur dégringolade, ce qui a contribué à réduire les coûts des intrants pour les entreprises et à alléger les factures énergétiques des ménages. Dans ce contexte, l'économie est parvenue à croître légèrement au quatrième trimestre de 2022, déjouant ainsi les pronostics des économistes qui prévoyaient une légère contraction. À en juger par ces résultats, l'union monétaire devrait être en mesure d'éviter une récession technique au premier semestre de l'année. Les perspectives se sont également améliorées dans les marchés émergents, et ce pour deux raisons. La première est la perte de valeur du dollar américain, qui devrait contribuer à réduire le coût du service de la dette pour de nombreux emprunteurs et faire diminuer le prix de certaines importations libellées en dollars américains. L'autre raison, plus importante, est l'abandon de la politique zéro COVID par la Chine et la réouverture rapide de son économie. Suite à ces développements, nous avons revu à la hausse notre scénario de croissance mondiale pour 2023 qui s'établit à 2,4 % <sup>(1)</sup>, ce qui demeure relativement faible sur une base historique.

Les données économiques américaines publiées récemment envoient des messages pour le moins contradictoires. Du côté du PIB, les données du quatrième trimestre de 2022 ont montré des signes de faiblesse, la croissance de la consommation ayant faibli et les investissements en matériel et équipement s'étant contractés pour la deuxième fois en trois trimestres. La temporisation de la croissance s'est également reflétée dans les chiffres de l'inflation, l'indice des prix à la consommation (IPC) d'ensemble ayant diminué, passant d'un sommet de 9,1 % l'été passé à 6,4 % en janvier, grâce notamment au repli des prix de l'énergie. Excluant l'alimentation et l'énergie, les prix des biens sont en baisse ces derniers mois, une tendance qui devrait se poursuivre dans un contexte de ralentissement du secteur manufacturier au niveau mondial et de baisses des coûts de transport. L'emploi, quant à lui, a continué d'augmenter à un rythme effréné, le taux de chômage tombant même à son niveau le plus bas en 53 ans (3,4 %). Cette performance impressionnante est tout simplement incompatible avec la croissance du volume des ventes des entreprises et, par conséquent, nous continuons d'anticiper un ralentissement marqué du marché du travail dans les prochains mois. La Réserve fédérale américaine pourrait toutefois voir les choses autrement et continuer d'augmenter son taux directeur à quelques reprises sur la seule base de la vigueur du marché du travail. Si un tel scénario devait se produire, une récession deviendrait difficilement évitable. Si toutefois la banque centrale adopte une approche plus prudente, l'économie américaine devrait connaître une année en dents de scie mais éviter une contraction majeure. Nous tablons sur une croissance annuelle de 0,8 % <sup>(1)</sup> en 2023. Avec la baisse de l'inflation que nous anticipons d'ici la fin de l'année, la Réserve fédérale américaine devrait être en mesure de commencer à abaisser le taux directeur en fin d'année afin de permettre à la croissance de réaccélérer au cours de l'année 2024.

### Économie du Canada

La Banque du Canada a relevé en janvier son taux directeur une huitième fois de suite à 4,50 %, son plus haut niveau en 15 ans. Compte tenu de sa hâte à resserrer la vis et du délai de transmission de la politique monétaire, il y a un risque qu'elle ait exagéré. Le seul réconfort dans sa plus récente décision est qu'elle n'envisage pas qu'il soit nécessaire de le relever davantage. Il est indéniable que la banque centrale a été encouragée par la vigueur des données de l'emploi. Bien que le taux de chômage soit essentiellement revenu à son creux historique de l'été passé, le marché du travail ne semble plus aussi tendu si l'on se fie à la modération des salaires et à la proportion moins grande des entreprises qui affirment que la pénurie de main d'œuvre limite leur capacité de production. De plus, les données récentes sur l'inflation laissent espérer que la poussée inflationniste vécue en 2022 s'estompe en 2023. À nos yeux, il ne sera pas nécessaire de maintenir les taux d'intérêt à de tels niveaux bien longtemps pour calmer l'inflation et nous nous attendons par conséquent à ce que la banque centrale doive les abaisser au dernier trimestre de l'année. Nous notons déjà un ralentissement marqué de l'immobilier résidentiel entraînant une déflation immobilière extrêmement rapide. Quant aux consommateurs, ils sont frappés simultanément par une perte de pouvoir d'achat, un choc de paiement d'intérêts et un effet de richesse négatif sans précédent. Heureusement, l'excès d'épargne, deux fois plus élevé qu'aux États-Unis, est un rempart qui devrait permettre aux consommateurs de tenir le coup. Compte tenu du resserrement monétaire, nous anticipons une stagnation de l'économie pour quelques trimestres, ce qui se traduirait par une croissance anémique de 0,7 % <sup>(1)</sup> en 2023.

### Économie du Québec

Le PIB du Québec fait preuve de résilience, tant dans le secteur des biens que dans celui des services selon les plus récentes données. Au troisième trimestre de 2022, la consommation des ménages québécois (+1,5 % trimestre sur trimestre annualisé) a particulièrement bien résisté par rapport au reste du pays (Canada : +1,0 % trimestre sur trimestre annualisé). Ceci fait écho à la vigueur du marché du travail de la province, qui a fortement progressé au dernier trimestre de 2022. Cette ténacité n'est pas surprenante dans un contexte où le taux d'épargne des ménages québécois est plus élevé que dans le reste du Canada et leur permet de mieux absorber le choc inflationniste actuel. Dans une récente enquête, Statistique Canada dénotait d'ailleurs que le Québec était la province où les ménages avaient le moins de difficulté à répondre à leurs besoins financiers. Il s'avère que l'accessibilité au logement est bien meilleure au Québec que dans le reste du pays, de sorte que les ménages, moins endettés, sont moins vulnérables à la récente hausse des taux d'intérêt. Qui plus est, grâce à l'hydroélectricité, le Québec et les Québécois sont moins exposés à la flambée des coûts de l'électricité que le reste du monde. La province bénéficie également d'une économie très diversifiée et du soutien fiscal de son gouvernement. Notre prévision de croissance pour la province est donc de 0,4 % <sup>(1)</sup> en 2023, limitée par une démographie moins porteuse que dans le reste du Canada et un marché du travail déjà tendu.

(1) Prévisions de la croissance du PIB réel, groupe Économie et Stratégie de Financière Banque Nationale

# Analyse financière

## Résultats consolidés

(en millions de dollars canadiens)

Trimestre terminé le 31 janvier

	2023	2022 <sup>(1)</sup>	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Revenu net d'intérêts	1 099	1 332	(17)
Revenus autres que d'intérêts	1 483	1 134	31
Revenu total	2 582	2 466	5
Frais autres que d'intérêts	1 403	1 280	10
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 179	1 186	(1)
Dotations aux pertes de crédit	86	(2)	
Résultat avant charge d'impôts	1 093	1 188	(8)
Charge d'impôts	212	258	(18)
Résultat net	881	930	(5)
Résultat dilué par action <i>(en dollars)</i>	2,49	2,64	(6)
<b>Équivalent imposable <sup>(2)</sup></b>			
Revenu net d'intérêts	78	60	
Revenus autres que d'intérêts	52	4	
Charge d'impôts	130	64	
Incidence de l'équivalent imposable sur le résultat net	-	-	
<b>Éléments particuliers <sup>(2)</sup></b>			
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada	(24)	-	
Éléments particuliers après impôts	24	-	
<b>Résultats d'exploitation – ajustés <sup>(2)</sup></b>			
Revenu net d'intérêts – ajusté	1 177	1 392	(15)
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	1 535	1 138	35
Revenu total – ajusté	2 712	2 530	7
Frais autres que d'intérêts – ajustés	1 403	1 280	10
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	1 309	1 250	5
Dotations aux pertes de crédit	86	(2)	
Résultat avant charge d'impôts – ajusté	1 223	1 252	(2)
Charge d'impôts – ajustée	318	322	(1)
Résultat net – ajusté	905	930	(3)
Résultat dilué par action – ajusté <i>(en dollars)</i>	2,56	2,64	(3)
Actif moyen <sup>(3)</sup>	424 946	388 672	9
Prêts et acceptations moyens <sup>(3)</sup>	209 699	185 757	13
Dépôts moyens <sup>(3)</sup>	281 553	254 818	10
Levier opérationnel <sup>(4)</sup>	(4,9) %	3,7 %	
Levier opérationnel – ajusté <sup>(5)</sup>	(2,4) %	3,7 %	
Ratio d'efficacité <sup>(4)</sup>	54,3 %	51,9 %	
Ratio d'efficacité – ajusté <sup>(5)</sup>	51,7 %	50,6 %	
Marge nette d'intérêts autre que de négociation – ajustée <sup>(5)</sup>	2,19 %	1,86 %	

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(4) Consulter le « Glossaire » aux pages 45 à 48 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

## Résultats financiers

Pour le premier trimestre de 2023, la Banque affiche un résultat net de 881 M\$ comparativement à 930 M\$ au premier trimestre de 2022, en baisse de 5 %. Le résultat dilué par action s'établit à 2,49 \$ au premier trimestre de 2023 par rapport à 2,64 \$ au trimestre correspondant de 2022. La croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation a été contrebalancée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit, ainsi que par l'impact sur la charge d'impôts des mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada.

Le résultat net ajusté de 905 M\$ au premier trimestre de 2023, qui exclut une charge d'impôts de 24 M\$ liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada, se compare à 930 M\$ au trimestre correspondant de 2022 et le résultat dilué par action ajusté se chiffre à 2,56 \$ par rapport à 2,64 \$ au trimestre correspondant de 2022. Ces baisses s'expliquent principalement par la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés au premier trimestre de 2023, en lien avec une détérioration des facteurs macroéconomiques, alors que des renversements de provisions pour pertes de crédit avaient été enregistrés au cours du premier trimestre de 2022, dans un contexte macroéconomique plus favorable. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté affiche une hausse de 5 % provenant de la croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires s'établit à 17,9 % pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023, et se compare à 21,9 % pour le trimestre correspondant de 2022.

## Revenu total

Le revenu total de la Banque s'établit à 2 582 M\$ au premier trimestre de 2023, en hausse de 116 M\$ ou 5 % comparativement au trimestre correspondant de 2022. Le revenu total du secteur des Particuliers et Entreprises est en hausse de 17 %, ce qui est attribuable à la croissance des prêts et des dépôts, à l'accroissement de la marge nette d'intérêts en lien avec les hausses de taux d'intérêt, ainsi qu'à l'augmentation des revenus tirés des acceptations bancaires, des instruments financiers dérivés et des activités de change, en partie contrebalancée par une diminution des revenus d'assurances et des revenus de commissions internes liées à la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine. Le revenu total du secteur de Gestion de patrimoine affiche une croissance de 8 % qui provient principalement de la hausse du revenu net d'intérêts, conséquence des hausses de taux d'intérêt. Cette croissance a été atténuée par une diminution des revenus tirés des services tarifés, notamment les revenus sur les fonds communs de placement ainsi que les frais de gestion de placement et de services fiduciaires. De plus, les commissions de courtage en valeurs mobilières ont diminué en raison d'une baisse du nombre de transactions générant des commissions. Le revenu total en équivalent imposable enregistré dans le secteur des Marchés financiers au premier trimestre de 2023 augmente de 4 % par rapport au premier trimestre de 2022 en raison de la hausse des revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement atténuée par la baisse des revenus des marchés mondiaux. Le revenu total du secteur FSEU&I est en hausse de 12 %, grâce à la progression soutenue des revenus de la filiale ABA Bank provenant de la croissance de ses activités, ainsi qu'à une augmentation des revenus de la filiale Credigy. Le revenu total de la rubrique *Autres* du premier trimestre de 2023 est moins élevé qu'au trimestre correspondant de 2022, une baisse principalement attribuable à la contribution plus faible des activités de trésorerie ainsi qu'à des gains sur placements moins élevés.

## Frais autres que d'intérêts

Au premier trimestre de 2023, les frais autres que d'intérêts s'établissent à 1 403 M\$, en hausse de 10 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. L'augmentation s'explique essentiellement par la hausse de la rémunération, provenant de la croissance des salaires et du nombre d'employés, ainsi que de la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus. De plus, les frais d'occupation affichent une hausse, en partie liée à l'expansion du réseau bancaire de la filiale ABA Bank ainsi qu'à des frais liés au nouveau siège social de la Banque. La hausse des frais de technologie, incluant l'amortissement, provient d'investissements importants en lien avec l'évolution technologique de la Banque et le plan de développement des affaires. De plus, la hausse des autres frais s'explique par le renversement de la provision pour la taxe compensatoire sur les salaires payés au Québec de 20 M\$ enregistré au premier trimestre de 2022, par la hausse des frais de déplacement et de développement des affaires, provenant de la reprise des activités avec la clientèle, ainsi que par l'augmentation des frais de publicité.

## Dotations aux pertes de crédit

Pour le premier trimestre de 2023, la Banque a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 86 M\$ par rapport à des récupérations de pertes de crédit de 2 M\$ au trimestre correspondant de 2022. L'augmentation provient principalement de la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés attribuable à la détérioration des perspectives macroéconomiques au cours du premier trimestre de 2023, reflétant entre autres la hausse des pressions inflationnistes et l'instabilité de l'environnement géopolitique, ainsi qu'à des octrois de prêts. Par ailleurs, au cours du premier trimestre de 2022, la Banque avait enregistré des renversements de provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés dans un contexte macroéconomique et de conditions de crédit plus favorables. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés excluant les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC)<sup>(1)</sup> sont en baisse de 4 M\$ par rapport au premier trimestre de 2022, en raison de récupérations de pertes de crédit plus importantes enregistrées dans le secteur des Marchés financiers au cours du premier trimestre de 2023. De plus, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés de la filiale ABA Bank sont également en baisse, alors que les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit), des Services aux entreprises et de la filiale Credigy (excluant les prêts DAC) sont en hausse comparativement au trimestre correspondant de 2022, ce qui reflète une normalisation de la performance de crédit. Enfin, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC de la filiale Credigy sont stables par rapport au premier trimestre de 2022.

## Charge d'impôts

La charge d'impôts pour le premier trimestre de 2023 totalise 212 M\$ comparativement à 258 M\$ pour le trimestre correspondant de 2022. Le taux effectif d'imposition du premier trimestre de 2023 s'établit à 19 % par rapport à 22 % au trimestre correspondant de 2022. La variation du taux effectif d'imposition, par rapport au trimestre correspondant de 2022, s'explique principalement par un niveau et une proportion plus élevés des revenus de dividendes exonérés d'impôts ainsi que par des revenus plus élevés dans les juridictions à taux d'imposition moindre, facteurs qui ont été contrebalancés en partie par l'incidence des mesures fiscales adoptées, soit le dividende pour la relance au Canada et l'impôt supplémentaire de 1,5 % pour les banques et assureurs-vie.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 45 à 48 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

## Résultats sectoriels

La Banque exerce ses activités dans quatre secteurs d'exploitation : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers et Financement spécialisé aux États-Unis et International qui regroupe les activités des filiales Credigy Ltd. (Credigy) et Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank). Les autres activités opérationnelles, certains éléments particuliers ainsi que les activités de trésorerie et de la filiale Technologie Flinks inc. (Flinks) sont regroupés à des fins de présentation dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

### Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2023	2022 <sup>(1)</sup>	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Revenu net d'intérêts	825	669	23
Revenus autres que d'intérêts	299	289	3
Revenu total	1 124	958	17
Frais autres que d'intérêts	606	555	9
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	518	403	29
Dotations aux pertes de crédit	61	(5)	
Résultat avant charge d'impôts	457	408	12
Charge d'impôts	126	108	17
<b>Résultat net</b>	<b>331</b>	<b>300</b>	<b>10</b>
Marge nette d'intérêts <sup>(2)</sup>	2,35 %	2,05 %	
Actif moyen portant intérêts <sup>(2)</sup>	139 215	129 476	8
Actif moyen <sup>(3)</sup>	146 131	136 093	7
Prêts et acceptations moyens <sup>(3)</sup>	145 347	135 177	8
Prêts dépréciés nets <sup>(2)</sup>	215	216	–
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts et acceptations <sup>(2)</sup>	0,1 %	0,2 %	
Dépôts moyens <sup>(3)</sup>	85 051	80 057	6
Ratio d'efficience <sup>(2)</sup>	53,9 %	57,9 %	

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques. De plus, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022).

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 45 à 48 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

Le secteur des Particuliers et Entreprises affiche un résultat net de 331 M\$ au premier trimestre de 2023 comparativement à 300 M\$ au premier trimestre de 2022, une hausse de 10 %. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts est en hausse de 29 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. La hausse de 23 % du revenu net d'intérêts au premier trimestre de 2023 provient de la croissance des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises ainsi que de la hausse de la marge nette d'intérêts, qui atteint 2,35 % comparativement à 2,05 % au premier trimestre de 2022. Cette croissance reflète les hausses de taux d'intérêt et est principalement attribuable à la marge sur les dépôts. De plus, les revenus autres que d'intérêts sont en hausse de 10 M\$ ou 3 % par rapport au trimestre correspondant de 2022.

Le revenu total des Services aux particuliers est en hausse de 35 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2022. L'augmentation provient de la hausse du revenu net d'intérêts, attribuable à la croissance des prêts et des dépôts et à l'amélioration de la marge sur les dépôts, en partie contrebalancée par une diminution des revenus d'assurances et des revenus de commissions internes liées à la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine. Le revenu total des Services aux entreprises est en hausse de 131 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2022, principalement en raison d'une augmentation du revenu net d'intérêts, attribuable à la croissance des prêts et des dépôts et à l'amélioration de la marge sur les dépôts, ainsi que de la hausse des revenus tirés des acceptations bancaires, des instruments financiers dérivés et des activités de change.

Les frais autres que d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises, de 606 M\$ au premier trimestre de 2023, sont en hausse de 9 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. Cette hausse provient principalement de l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, attribuable à des hausses salariales et à une croissance du nombre d'employés, ainsi que des frais de soutien aux opérations et des investissements liés à l'évolution technologique du secteur. Le ratio d'efficience, à 53,9 % pour le premier trimestre de 2023, s'améliore de 4,0 points de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de 2022 en raison de la forte croissance des revenus. Le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 61 M\$ comparativement à des récupérations de pertes de crédit de 5 M\$ au trimestre correspondant de 2022. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit) et des Services aux entreprises en raison d'une détérioration des perspectives macroéconomiques, alors qu'un contexte macroéconomique plus favorable avait entraîné des renversements de provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés au premier trimestre de 2022. De plus, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit) et des Services aux entreprises sont également en hausse par rapport au trimestre correspondant de 2022 ce qui reflète une normalisation de la performance de crédit.

## Gestion de patrimoine

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2023	2022 <sup>(1)</sup>	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Revenu net d'intérêts	208	119	75
Revenus tirés des services tarifés	347	372	(7)
Revenus tirés des transactions et autres revenus	82	101	(19)
Revenu total	637	592	8
Frais autres que d'intérêts	364	360	1
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	273	232	18
Dotations aux pertes de crédit	–	–	
Résultat avant charge d'impôts	273	232	18
Charge d'impôts	75	62	21
<b>Résultat net</b>	<b>198</b>	<b>170</b>	<b>16</b>
Actif moyen <sup>(2)</sup>	8 523	8 331	2
Prêts et acceptations moyens <sup>(2)</sup>	7 548	7 147	6
Prêts dépréciés nets <sup>(3)</sup>	8	16	(50)
Dépôts moyens <sup>(2)</sup>	40 214	34 027	18
Actifs sous administration <sup>(3)</sup>	652 873	654 538	–
Actifs sous gestion <sup>(3)</sup>	119 774	118 205	1
Ratio d'efficacité <sup>(3)</sup>	57,1 %	60,8 %	

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques. De plus, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022).

(2) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 45 à 48 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'élève à 198 M\$ au premier trimestre de 2023 comparativement à 170 M\$ au trimestre correspondant de 2022, une augmentation de 16 %. Le revenu total du secteur de 637 M\$ est en hausse de 45 M\$ ou 8 % comparativement à 592 M\$ au premier trimestre de 2022. L'augmentation s'explique par la hausse du revenu net d'intérêts de 89 M\$ ou 75 %, conséquence des hausses des taux d'intérêt survenues au cours de la dernière année. La baisse de 7 % des revenus tirés des services tarifés est attribuable à la faiblesse des marchés boursiers comparativement au trimestre correspondant de 2022, atténuée par des entrées nettes positives dans les diverses solutions. Les revenus tirés des transactions et autres revenus sont en baisse de 19 % en raison de la diminution des transactions générant des commissions.

Les frais autres que d'intérêts de 364 M\$ au premier trimestre de 2023 sont en hausse de 4 M\$ ou 1 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. L'augmentation est attribuable à la hausse de la rémunération et des avantages du personnel ainsi qu'à la hausse des frais de soutien aux opérations, compensées en partie par la baisse de la rémunération variable et des honoraires de gestion externe. Le ratio d'efficacité s'établit à 57,1 % pour le premier trimestre de 2023 comparativement à 60,8 % pour le trimestre correspondant de 2022, une amélioration de 3,7 points de pourcentage. Les dotations aux pertes de crédit sont négligeables pour les premiers trimestres de 2023 et 2022.

## Marchés financiers

(en équivalent imposable)<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2023	2022 <sup>(2)</sup>	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Marchés mondiaux			
Titres de participation	192	283	(32)
Titres à revenu fixe	151	110	37
Produits de base et devises	54	40	35
	397	433	(8)
Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement	292	229	28
Revenu total <sup>(1)</sup>	689	662	4
Frais autres que d'intérêts	287	263	9
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	402	399	1
Dotations aux pertes de crédit	(9)	(16)	44
Résultat avant charge d'impôts	411	415	(1)
Charge d'impôts <sup>(1)</sup>	113	110	3
<b>Résultat net</b>	<b>298</b>	<b>305</b>	<b>(2)</b>
Actif moyen <sup>(3)</sup>	173 262	157 761	10
Prêts et acceptations moyens <sup>(3)</sup> (grandes entreprises seulement)	27 066	20 219	34
Prêts dépréciés nets <sup>(4)</sup>	81	4	
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts et acceptations <sup>(4)</sup>	0,3 %	– %	
Dépôts moyens <sup>(3)</sup>	52 820	47 452	11
Ratio d'efficacité <sup>(4)</sup>	41,7 %	39,7 %	

(1) Le *Revenu total* et la *Charge d'impôts* du secteur des Marchés financiers sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023, le *Revenu total* a été majoré de 129 M\$ (63 M\$ en 2022) et un montant équivalent est constaté à la *Charge d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

(2) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques. De plus, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022).

(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(4) Consulter le « Glossaire » aux pages 45 à 48 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le secteur des Marchés financiers affiche un résultat net de 298 M\$ au premier trimestre de 2023, comparativement à 305 M\$ au trimestre correspondant de 2022, en baisse de 2 %. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts, de 402 M\$ pour le premier trimestre de 2023, est en hausse de 1 % par rapport au premier trimestre de 2022. Le revenu total se chiffre à 689 M\$, contre 662 M\$ au premier trimestre de 2022, une hausse de 27 M\$ ou 4 %. Les revenus des marchés mondiaux diminuent de 8 % compte tenu de la baisse des revenus sur les titres de participation de 32 %, atténuée par la hausse des revenus sur les titres à revenu fixe ainsi que des revenus sur les produits de base et devises, de 37 % et 35 % respectivement. Les revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement du premier trimestre de 2023 sont en hausse de 28 % par rapport au trimestre correspondant de 2022, compte tenu de l'augmentation des revenus tirés des activités de fusions et acquisitions, des revenus liés aux activités sur les marchés des capitaux ainsi que des revenus des services bancaires en lien avec la croissance des volumes de prêts et de l'accroissement de la marge sur les dépôts.

Les frais autres que d'intérêts du premier trimestre de 2023 s'établissent à 287 M\$, en hausse de 9 % par rapport au premier trimestre de 2022. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, notamment attribuable à des hausses salariales et à la rémunération variable résultant de la croissance des revenus, ainsi que par l'augmentation des frais liés aux investissements technologiques et des frais de soutien aux opérations. Le ratio d'efficacité qui s'élève à 41,7 % pour le premier trimestre de 2023 s'est détérioré et se compare à 39,7 % au trimestre correspondant de 2022. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023, le secteur a enregistré des récupérations de pertes de crédit de 9 M\$ comparativement à des récupérations de pertes de crédit de 16 M\$ au trimestre correspondant de 2022. La variation s'explique par une augmentation de 24 M\$ des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés qui se chiffrent à 9 M\$ au premier trimestre de 2023, alors que des renversements de provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés avaient été enregistrés au premier trimestre de 2022 en raison des perspectives macroéconomiques et des conditions de crédit plus favorables au cours de cette période. Par ailleurs, des récupérations de pertes de crédit sur les prêts dépréciés plus importantes ont été enregistrées au cours du premier trimestre de 2023 par rapport au trimestre correspondant de 2022.

## Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2023	2022	Variation %
<b>Revenu total</b>			
Credigy	137	126	9
ABA Bank	180	158	14
International	2	1	
	<b>319</b>	<b>285</b>	<b>12</b>
<b>Frais autres que d'intérêts</b>			
Credigy	36	33	9
ABA Bank	61	47	30
International	1	–	
	<b>98</b>	<b>80</b>	<b>23</b>
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	<b>221</b>	<b>205</b>	<b>8</b>
<b>Dotations aux pertes de crédit</b>			
Credigy	31	14	121
ABA Bank	4	4	–
	<b>35</b>	<b>18</b>	
Résultat avant charge d'impôts	<b>186</b>	<b>187</b>	<b>(1)</b>
<b>Charge d'impôts</b>			
Credigy	15	17	(12)
ABA Bank	24	22	9
	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>–</b>
<b>Résultat net</b>			
Credigy	55	62	(11)
ABA Bank	91	85	7
International	1	1	
	<b>147</b>	<b>148</b>	<b>(1)</b>
Actif moyen <sup>(1)</sup>	<b>21 606</b>	<b>17 974</b>	<b>20</b>
Prêts et créances moyens <sup>(1)</sup>	<b>17 941</b>	<b>14 387</b>	<b>25</b>
Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC)	<b>414</b>	<b>422</b>	<b>(2)</b>
Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC <sup>(2)</sup>	<b>172</b>	<b>51</b>	
Dépôts moyens <sup>(1)</sup>	<b>9 813</b>	<b>7 896</b>	<b>24</b>
Ratio d'efficacité <sup>(2)</sup>	<b>30,7 %</b>	<b>28,1 %</b>	

(1) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 45 à 48 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le secteur FSEU&I affiche un résultat net de 147 M\$ au premier trimestre de 2023, par rapport à 148 M\$ au trimestre correspondant de 2022, la croissance du revenu total ayant été plus que contrebalancée par la hausse des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit. Le revenu total du secteur de 319 M\$ est en hausse de 34 M\$ ou 12 % comparativement à 285 M\$ au premier trimestre de 2022.

### Credigy

Le résultat net de la filiale Credigy de 55 M\$ pour le premier trimestre de 2023 est en baisse de 7 M\$ ou 11 % par rapport au trimestre correspondant de 2022, en raison de la hausse des dotations aux pertes de crédit. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts s'établit à 101 M\$ pour le premier trimestre de 2023, en hausse de 9 % par rapport au premier trimestre de 2022. L'augmentation du revenu total, qui se chiffre à 137 M\$ pour le premier trimestre de 2023 comparativement à 126 M\$ au trimestre correspondant de 2022, s'explique principalement par un revenu enregistré à la suite du prépaiement d'une facilité de crédit. Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 36 M\$ pour le premier trimestre de 2023, une hausse de 3 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2022, principalement attribuable à la rémunération et aux avantages du personnel. Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 17 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2022, en raison de l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur prêts non dépréciés en lien avec la croissance du portefeuille de prêts et la détérioration des paramètres de risques, ainsi que de l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés.

### ABA Bank

Le résultat net de la filiale ABA Bank de 91 M\$ pour le premier trimestre de 2023 est en hausse de 6 M\$ ou 7 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. La hausse du revenu total de 14 % s'explique par la croissance soutenue des prêts et des dépôts, atténuée par un recul des taux d'intérêt sur les prêts et par la migration vers des dépôts à terme à taux plus élevés. Les frais autres que d'intérêts du premier trimestre de 2023 s'établissent à 61 M\$, en hausse de 14 M\$ ou 30 % par rapport au premier trimestre de 2022, en raison de l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, notamment les salaires en lien avec la croissance du nombre d'employés, ainsi que de la hausse des frais d'occupation attribuable à la croissance des activités de la filiale et à l'ouverture de nouvelles succursales. Les dotations aux pertes de crédit, qui totalisent 4 M\$ pour le premier trimestre de 2023, sont stables par rapport au premier trimestre de 2022.

## Autres

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2023	2022 <sup>(1)</sup>
<b>Résultats d'exploitation</b>		
Revenu net d'intérêts <sup>(2)</sup>	(142)	(124)
Revenus autres que d'intérêts <sup>(2)</sup>	(45)	93
Revenu total	(187)	(31)
Frais autres que d'intérêts	48	22
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	(235)	(53)
Dotations aux pertes de crédit	(1)	1
Résultat avant charge d'impôts	(234)	(54)
Charge (économie) d'impôts <sup>(2)</sup>	(141)	(61)
<b>Résultat net (perte nette)</b>	<b>(93)</b>	<b>7</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Résultat net (perte nette) attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	(93)	7
Éléments particuliers après impôts <sup>(3)</sup>	24	-
<b>Résultat net (perte nette) – ajusté(e)<sup>(3)</sup></b>	<b>(69)</b>	<b>7</b>
Actif moyen <sup>(4)</sup>	75 424	68 513

- (1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques. De plus, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022).
- (2) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023, un montant de 78 M\$ (60 M\$ en 2022) est déduit du *Revenu net d'intérêts*, un montant de 52 M\$ (4 M\$ en 2022) est déduit des *Revenus autres que d'intérêts* et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. Ces ajustements comprennent le renversement de l'équivalent imposable du secteur des Marchés financiers et de la rubrique *Autres*. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible.
- (3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.
- (4) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

La rubrique *Autres* des résultats sectoriels affiche une perte nette de 93 M\$ au premier trimestre de 2023, comparativement à un résultat net de 7 M\$ pour le trimestre correspondant de 2022. La variation provient essentiellement de la diminution du revenu total et s'explique par la contribution plus faible des activités de trésorerie et par des gains sur placements plus élevés enregistrés au premier trimestre de 2022. De plus, les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 26 M\$, notamment en raison d'un renversement de la provision pour la taxe compensatoire sur les salaires payés au Québec enregistré au premier trimestre de 2022.

Les éléments particuliers enregistrés au cours du premier trimestre de 2023 sont liés aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada et comprennent une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. La perte nette ajustée de 69 M\$ pour le premier trimestre de 2023 se compare à un résultat net de 7 M\$ pour le trimestre correspondant de 2022.

## Bilan consolidé

### Résumé du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2023	Au 31 octobre 2022	Variation %
<b>Actif</b>			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	42 286	31 870	33
Valeurs mobilières	113 939	109 719	4
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	26 430	26 486	-
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	210 379	206 744	2
Autres	25 308	28 921	(12)
	418 342	403 740	4
<b>Passif et capitaux propres</b>			
Dépôts	282 505	266 394	6
Autres	112 325	114 101	(2)
Dette subordonnée	1 497	1 499	-
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	22 013	21 744	1
Participations ne donnant pas le contrôle	2	2	-
	418 342	403 740	4

## Actif

Au 31 janvier 2023, la Banque a un actif total de 418,3 G\$, comparativement à 403,7 G\$ au 31 octobre 2022, une augmentation de 14,6 G\$ ou 4 %. La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, de 42,3 G\$ au 31 janvier 2023, augmentent de 10,4 G\$ principalement en raison de l'augmentation des dépôts auprès de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine. Le niveau élevé de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières s'explique en partie par les liquidités excédentaires obtenues dans le cadre des politiques de détente monétaires déployées par les banques centrales depuis 2020.

Les valeurs mobilières de 113,9 G\$ au 31 janvier 2023 augmentent de 4,2 G\$ par rapport au 31 octobre 2022. Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont en hausse de 2,4 G\$ ou 3 %, hausse essentiellement attribuable aux titres de participation et aux titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, atténuée par la diminution des titres émis ou garantis par le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays. Les valeurs mobilières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net sont également en hausse de 1,8 G\$. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées sont relativement stables par rapport au 31 octobre 2022.

Les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, de 210,4 G\$ au 31 janvier 2023, augmentent de 3,7 G\$ ou 2 % par rapport au 31 octobre 2022. Le détail des principaux portefeuilles de prêts et acceptations est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2023	Au 31 octobre 2022	Au 31 janvier 2022
<b>Prêts et acceptations</b>			
Hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires	111 634	109 648	101 483
Aux particuliers	15 537	15 804	14 855
Créances sur cartes de crédit	2 296	2 389	2 039
Aux entreprises et aux administrations publiques	81 919	79 858	70 631
	211 386	207 699	189 008
Provisions pour pertes de crédit	(1 007)	(955)	(928)
	210 379	206 744	188 080

Les prêts hypothécaires résidentiels (incluant les marges de crédit hypothécaires) augmentent de 2,0 G\$ ou 2 % par rapport au 31 octobre 2022 compte tenu des activités du secteur des Marchés financiers et de la filiale Credigy. Les prêts aux particuliers et les créances sur cartes de crédit sont en baisse depuis le 31 octobre 2022. Les prêts et acceptations aux entreprises et aux administrations publiques sont en hausse de 2,1 G\$ ou 3 % par rapport au 31 octobre 2022 principalement en raison de la croissance des activités des Services aux entreprises, des services financiers aux grandes entreprises et des activités de trésorerie.

Depuis un an, les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, ont augmenté de 22,3 G\$ ou 12 %. Les prêts hypothécaires résidentiels (incluant les marges de crédit hypothécaires) sont en hausse de 10,1 G\$ ou 10 % compte tenu de la demande soutenue du crédit hypothécaire dans le secteur des Particuliers et Entreprises et de la croissance des activités du secteur des Marchés financiers et des filiales ABA Bank et Credigy. Les prêts aux particuliers sont en hausse de 0,6 G\$ par rapport au 31 janvier 2022, en raison des activités des Services aux particuliers et de la filiale ABA Bank. Les créances sur cartes de crédit sont en hausse de 0,3 G\$ par rapport au 31 janvier 2022, la consommation de la clientèle ayant repris depuis un an. Les prêts et acceptations aux entreprises et aux administrations publiques sont en hausse de 11,3 G\$ ou 16 % depuis un an, essentiellement en raison des activités des Services aux entreprises, des services financiers aux grandes entreprises et de la filiale ABA Bank.

Les prêts dépréciés comprennent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues ainsi que les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) de la filiale Credigy. Au 31 janvier 2023, les prêts dépréciés bruts sont de 1 207 M\$, alors qu'ils s'élevaient à 1 271 M\$ au 31 octobre 2022. Les prêts dépréciés nets se chiffrent à 972 M\$ au 31 janvier 2023 comparativement à 1 030 M\$ au 31 octobre 2022. Par ailleurs, les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC ont diminué de 3 M\$ pour s'établir à 476 M\$, contre 479 M\$ au 31 octobre 2022. Cette diminution s'explique par la baisse des prêts dépréciés nets des portefeuilles de prêts du secteur de Gestion de patrimoine, du secteur des Marchés financiers et de la filiale ABA Bank, contrebalancée en partie par la hausse des prêts dépréciés nets des portefeuilles de prêts des Services aux particuliers et aux entreprises ainsi que de la filiale Credigy (excluant les prêts DAC). Les prêts DAC nets s'établissent à 496 M\$ au 31 janvier 2023, alors qu'ils se chiffraient à 551 M\$ au 31 octobre 2022, en baisse en raison d'échéances et de remboursements de certains portefeuilles.

Les autres actifs de 25,3 G\$ au 31 janvier 2023 sont en baisse de 3,6 G\$ depuis le 31 octobre 2022 principalement en raison de la diminution des instruments financiers dérivés, qui affichent une baisse de 4,4 G\$. Cette diminution a été contrebalancée par la hausse des autres actifs, notamment les débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments, ainsi que les intérêts et dividendes à recevoir.

## Passif

La Banque a un passif total de 396,3 G\$ au 31 janvier 2023 comparativement à 382,0 G\$ au 31 octobre 2022.

Au 31 janvier 2023, les dépôts de la Banque s'établissent à 282,5 G\$ comparativement à 266,4 G\$ au 31 octobre 2022, une augmentation de 16,1 G\$ ou 6 % par rapport au 31 octobre 2022. Les dépôts des particuliers de 83,6 G\$ au 31 janvier 2023 sont en hausse de 4,8 G\$ par rapport au 31 octobre 2022. Cette hausse provient principalement de la croissance des activités des Services aux particuliers, du secteur de Gestion de patrimoine et de la filiale ABA Bank.

Les dépôts des entreprises et administrations publiques de 195,0 G\$ au 31 janvier 2023 augmentent de 10,8 G\$ par rapport au 31 octobre 2022. La hausse provient des activités de financement de la trésorerie, dont 3,0 G\$ au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques ainsi que des dépôts des entreprises et administrations publiques provenant des activités des Services aux entreprises et des services financiers aux grandes entreprises. Les dépôts des institutions de dépôts de 3,8 G\$ au 31 janvier 2023 enregistrent une hausse de 0,4 G\$ par rapport au 31 octobre 2022 provenant des activités de financement de la trésorerie.

Les autres passifs de 112,3 G\$ au 31 janvier 2023 sont en baisse de 1,8 G\$ comparativement au 31 octobre 2022, essentiellement en raison de la diminution de 2,0 G\$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert, de 2,4 G\$ des instruments financiers dérivés et de 1,5 G\$ des passifs relatifs à des créances cédées, atténuée par une augmentation de 4,1 G\$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées.

### Capitaux propres

Au 31 janvier 2023, les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque s'établissent à 22,0 G\$, en hausse de 0,3 G\$ par rapport au 31 octobre 2022. Cette augmentation s'explique par le résultat net déduction faite des dividendes et par les émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions. Ces augmentations ont été en partie compensées par les réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, par la variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, et par les autres éléments cumulés du résultat global, notamment les pertes nettes de change non réalisées sur les investissements dans des établissements à l'étranger.

## Événement postérieur à la date du bilan consolidé

### Rachat de dette subordonnée

Le 1<sup>er</sup> février 2023, les billets à moyen terme échéant le 1<sup>er</sup> février 2028, d'un montant de 750 M\$, ont été rachetés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus.

## Exposition à certaines activités

Les recommandations du groupe de travail *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF) du Conseil de stabilité financière visent une plus grande transparence et une meilleure évaluation relativement à certaines expositions qui portent notamment sur les entités structurées, les expositions à des prêts à risque élevé et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier. La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les positions sur dérivés de crédit sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca).

Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 janvier 2023, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 5 826 M\$ (5 285 M\$ au 31 octobre 2022). Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités structurées à la note 27 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

## Transactions avec des parties liées

Les politiques et procédures de la Banque relatives aux transactions avec des parties liées n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 octobre 2022. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 28 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

## Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie. Une analyse complète de ces opérations, et plus précisément de leur nature, de leur utilisation et de leur importance, est présentée aux pages 53 et 54 du Rapport annuel 2022.

Pour plus de détails sur les actifs financiers transférés mais non décomptabilisés, les garanties, les engagements et les entités structurées, se reporter aux notes 8, 26 et 27 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

## Impôts sur le résultat

### Propositions législatives

Le 4 novembre 2022, le Gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-32 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à certaines entités des groupes de banques et d'assureurs-vie, présentées dans son budget du 7 avril 2022. Ces mesures fiscales incluent un dividende pour la relance au Canada (DRC), sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %. Le 15 décembre 2022, le projet de loi C-32 a reçu la sanction royale. Ces mesures fiscales étant adoptées à la date de présentation de l'information financière, une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du DRC ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022, ont été comptabilisées dans les états financiers consolidés au 31 janvier 2023.

## Gestion du capital

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle. La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. Plus de détails sur le cadre de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2022 aux pages 55 à 64.

### Accord de Bâle

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 10,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 12,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 14,0 %. Pour de plus amples renseignements sur le calcul des ratios, se reporter à la page 56 du Rapport annuel 2022. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le CBCB et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure de 2,5 % établies par le BSIF. Le 8 décembre 2022, le BSIF a augmenté la fourchette de la réserve pour stabilité intérieure qui s'étendra dorénavant de 0 % à 4,0 % plutôt que de 0 % à 2,5 %, et a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure passerait de 2,5 % à 3,0 % à compter du 1<sup>er</sup> février 2023. La réserve pour stabilité intérieure est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais doit fournir un plan de mesures correctives au BSIF. Les banques doivent également respecter le plancher des fonds propres qui établit le seuil réglementaire des fonds propres selon l'approche standardisée de Bâle II. Si les exigences selon Bâle III sont inférieures à 70 % des exigences de fonds propres calculées selon Bâle II, l'écart est ajouté à l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

De plus, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Au 31 janvier 2023, l'ensemble des instruments des fonds propres réglementaires de la Banque autres que les actions ordinaires sont assortis d'une clause FPUNV.

La ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF, qui s'applique à toutes les BISI dans le cadre des règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable. La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice TLAC du BSIF. Le BSIF exige des BISI qu'elles maintiennent un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 24,0 % (incluant la réserve pour stabilité intérieure) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %. Le ratio TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques et le ratio de levier TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale. Au 31 janvier 2023, la valeur des éléments de passif en circulation faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne s'élève à 15,8 G\$ (12,8 G\$ au 31 octobre 2022).

#### Exigences – Ratios des fonds propres <sup>(1)</sup>, de levier <sup>(1)</sup> et TLAC <sup>(2)</sup> réglementaires

	Exigences au 31 janvier 2023						Ratios au 31 janvier 2023	
	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Minimum établi par le CBCB	Surcharge relative aux BISI	Minimum établi par le BSIF <sup>(3)</sup>	Réserve pour stabilité intérieure <sup>(4)</sup>		Minimum établi par le BSIF <sup>(3)</sup> , y compris la réserve pour stabilité intérieure
<b>Ratios des fonds propres</b>								
CET1	4,5 %	2,5 %	7,0 %	1,0 %	8,0 %	2,5 %	10,5 %	12,6 %
catégorie 1	6,0 %	2,5 %	8,5 %	1,0 %	9,5 %	2,5 %	12,0 %	15,2 %
total <sup>(5)</sup>	8,0 %	2,5 %	10,5 %	1,0 %	11,5 %	2,5 %	14,0 %	16,0 %
<b>Ratio de levier</b>	3,0 %	s.o.	3,0 %	s.o.	3,0 %	s.o.	3,0 %	4,5 %
<b>Ratio TLAC</b>	21,5 %	s.o.	21,5 %	s.o.	21,5 %	2,5 %	24,0 %	28,7 %
<b>Ratio de levier TLAC</b>	6,75 %	s.o.	6,75 %	s.o.	6,75 %	s.o.	6,75 %	8,5 %

s.o. Sans objet

(1) Les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.

(2) Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

(3) Les ratios des fonds propres et le ratio TLAC incluent la réserve de conservation des fonds propres et la surcharge relative aux BISI.

(4) Le 8 décembre 2022, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure passerait de 2,5 % à 3,0 % à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

(5) Compte tenu du rachat des billets à moyen terme d'un montant de 750 M\$ effectué le 1<sup>er</sup> février 2023.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales relatives aux capitaux propres établies par le BSIF, y compris la réserve pour stabilité intérieure. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » publié trimestriellement et disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca). De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible sur le site Internet de la Banque.

#### Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. En réponse à l'impact de la pandémie de COVID-19, le 27 mars 2020, le BSIF avait annoncé une série d'ajustements réglementaires pour soutenir la résilience financière et opérationnelle des banques. Pour de plus amples renseignements sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2022 et sur les mesures d'assouplissement instaurées en réponse à la pandémie de COVID-19 encore en vigueur au 31 octobre 2022, se reporter à la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2022 aux pages 58 et 59. Les révisions apportées par le BSIF à ses règles de fonds propres, de levier, de liquidité et de communication de renseignements dans le cadre des réformes de Bâle III prendront effet au deuxième trimestre de 2023, sauf celles visant le cadre de risque de marché et le cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA), qui prendront effet au premier trimestre de 2024. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022, aucun fait nouveau en matière de réglementation n'est à considérer.

### Activités de gestion

Le 12 décembre 2022, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 11 décembre 2023. La Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, après la date de clôture du trimestre, la Banque a racheté les billets à moyen terme pour un montant de 750 M\$ échéant le 1<sup>er</sup> février 2028. Ces instruments ont été exclus du calcul des ratios de fonds propres au 31 janvier 2023.

### Dividendes

Le 28 février 2023, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 97 cents par action ordinaire, payable le 1<sup>er</sup> mai 2023 aux actionnaires inscrits le 27 mars 2023.

### Actions, autres instruments de capitaux propres et options d'achat d'actions

	Au 31 janvier 2023	
	Nombre d'actions ou de BCRL <sup>(1)</sup>	M\$
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>		
Série 30	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300
Série 38	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300
	<b>66 000 000</b>	<b>1 650</b>
<b>Autres instruments de capitaux propres</b>		
BCRL – Série 1	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500
BCRL – Série 3	500 000	500
	<b>1 500 000</b>	<b>1 500</b>
	<b>67 500 000</b>	<b>3 150</b>
<b>Actions ordinaires</b>	<b>337 317 760</b>	<b>3 236</b>
<b>Options d'achat d'actions</b>	<b>12 604 649</b>	

(1) Billets de capital à recours limité (BCRL).

Au 24 février 2023, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 337 272 205 et le nombre d'options en cours est de 12 581 333. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion des instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires lorsque le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les clauses FPUNV devait se produire, toutes les actions privilégiées et les BCRL de la Banque ainsi que les billets à moyen terme échéant le 16 août 2032, qui sont des instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 \$; ii) le cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix-plancher de 5,00 \$ et en tenant compte des dividendes et intérêts cumulés estimés, ces instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV se convertiraient en un maximum de 869 millions d'actions ordinaires de la Banque, d'où un effet dilutif de 72,0 % selon le nombre d'actions ordinaires de la Banque en circulation au 31 janvier 2023. Les billets à moyen terme d'un montant de 750 M\$ rachetés le 1<sup>er</sup> février 2023 ont été exclus du calcul.

## Variation des fonds propres réglementaires <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier 2023
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)</b>	
Solde au début	14 818
Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions)	30
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	6
Rachat d'actions ordinaires	–
Autres surplus d'apport	3
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(367)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	881
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tierces parties	–
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	228
Autres	(184)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global	
Écarts de conversion	(100)
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	15
Autres	1
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	16
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires	
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	40
Variation du montant excédant le seuil de 15 %	
Actifs d'impôt différé	–
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	–
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôts)	(2)
Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF	(55)
Variation des autres ajustements réglementaires	–
Solde à la fin	15 330
<b>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1</b>	
Solde au début	3 143
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	–
Rachats de fonds propres	–
Variation des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	–
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	5
Solde à la fin	3 148
<b>Total des fonds propres de catégorie 1</b>	<b>18 478</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2</b>	
Solde au début	1 766
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	–
Rachat de fonds propres <sup>(2)</sup>	(750)
Variation des instruments de catégorie 2 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	–
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties	–
Variation de certaines provisions pour pertes de crédit	76
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	(86)
Solde à la fin	1 006
<b>Total des fonds propres réglementaires</b>	<b>19 484</b>

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Compte tenu du rachat des billets à moyen terme d'un montant de 750 M\$ effectué le 1<sup>er</sup> février 2023.

### Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques a augmenté de 5,0 G\$ pour s'établir à 121,8 G\$ au 31 janvier 2023, comparativement à 116,8 G\$ au 31 octobre 2022. Cette augmentation découle principalement de la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques et de la détérioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts, atténuée par la variation de change. La variation de l'actif pondéré en fonction des risques de la Banque par type de risque est présentée dans le tableau suivant.

### Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

			Trimestre terminé le	
			31 janvier 2023	31 octobre 2022
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	Total	Total
<b>Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début</b>	<b>87 654</b>	<b>8 487</b>	<b>96 141</b>	91 229
Taille du portefeuille	5 492	(1 053)	4 439	2 405
Qualité du portefeuille	1 525	(828)	697	93
Mises à jour des modèles	159	13	172	300
Méthode et politique	93	13	106	339
Acquisitions et cessions	–	–	–	–
Variation de change	(662)	(73)	(735)	1 775
<b>Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin</b>	<b>94 261</b>	<b>6 559</b>	<b>100 820</b>	96 141
<b>Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début</b>			<b>6 025</b>	5 696
Variation des niveaux de risque <sup>(2)</sup>			(65)	329
Mises à jour des modèles			–	–
Méthode et politique			–	–
Acquisitions et cessions			–	–
<b>Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin</b>			<b>5 960</b>	6 025
<b>Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début</b>			<b>14 674</b>	14 452
Variation des niveaux de risque			359	222
Acquisitions et cessions			–	–
<b>Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin</b>			<b>15 033</b>	14 674
<b>Actif pondéré en fonction des risques à la fin</b>			<b>121 813</b>	116 840

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque a mis à jour le modèle de certains portefeuilles de prêts autres que particuliers.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires ou d'une nouvelle réglementation. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque a poursuivi l'adoption par anticipation des exigences de la réforme de Bâle III relatives aux valeurs minimales des paramètres de risque pour certaines expositions calculées à l'aide de l'approche de notation interne pour le risque de crédit.

### Ratios des fonds propres réglementaires, de levier et TLAC

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 12,6 %, à 15,2 % et à 16,0 % au 31 janvier 2023, comparativement à des ratios de 12,7 %, de 15,4 % et de 16,9 %, respectivement, au 31 octobre 2022. Tous les ratios des fonds propres ont diminué par rapport au 31 octobre 2022, essentiellement en raison de la croissance de l'actif pondéré en fonction des risques et de la fin de la mesure transitoire pour le provisionnement des pertes de crédit attendues mise en place par le BSIF au début de la pandémie de COVID-19. Ces facteurs ont été atténués en partie par le résultat net, déduction faite des dividendes, et les émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions. La diminution du ratio du total des fonds propres est attribuable aux mêmes facteurs et au rachat de billets à moyen terme pour un montant de 750 M\$ le 1<sup>er</sup> février 2023. Enfin, le ratio de levier en date du 31 janvier 2023 s'établit à 4,5 %, stable par rapport au 31 octobre 2022. La croissance des fonds propres de catégorie 1 a été compensée par l'augmentation de l'exposition totale qui continue de bénéficier jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2023 de la mesure temporaire permise par le BSIF concernant l'exclusion des expositions dans les réserves de banques centrales.

Au 31 janvier 2023, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC s'établissent, respectivement, à 28,7 % et à 8,5 %, comparativement à 27,7 % et à 8,1 %, respectivement, au 31 octobre 2022. L'augmentation du ratio TLAC est attribuable aux émissions nettes d'instruments qui satisfont tous les critères d'admissibilité TLAC au cours de la période, atténuées par les facteurs décrits pour le ratio du total des fonds propres. L'augmentation du ratio de levier TLAC est attribuable aux mêmes facteurs que ceux décrits pour le ratio de levier, ainsi qu'aux émissions nettes d'instruments qui satisfont tous les critères d'admissibilité TLAC.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

### Capital réglementaire <sup>(1)</sup>, ratio de levier <sup>(1)</sup> et TLAC <sup>(2)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2023	Au 31 octobre 2022
<b>Fonds propres</b>		
CET1	15 330	14 818
catégorie 1	18 478	17 961
total <sup>(3)</sup>	19 484	19 727
<b>Actif pondéré en fonction des risques</b>	121 813	116 840
<b>Exposition totale</b>	411 149	401 780
<b>Ratios des fonds propres</b>		
CET1	12,6 %	12,7 %
catégorie 1	15,2 %	15,4 %
total <sup>(3)</sup>	16,0 %	16,9 %
<b>Ratio de levier</b>	4,5 %	4,5 %
<b>TLAC disponible</b>	34 902	32 351
<b>Ratio TLAC</b>	28,7 %	27,7 %
<b>Ratio de levier TLAC</b>	8,5 %	8,1 %

- (1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF. Les données au 31 octobre 2022 étaient calculées en tenant compte de la mesure transitoire pour le provisionnement des pertes de crédit attendues mise en place par le BSIF en réponse à la pandémie de COVID-19. Cette disposition a cessé de s'appliquer le 1<sup>er</sup> novembre 2022.
- (2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.
- (3) Compte tenu du rachat des billets à moyen terme d'un montant de 750 M\$ effectué le 1<sup>er</sup> février 2023.

### Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le CBCB a développé une méthodologie d'évaluation et d'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes ainsi que des indicateurs utilisés par le CBCB et le Conseil de stabilité financière pour évaluer les banques d'importance systémique mondiale (BISM). Des exigences de communication publique annuelles s'appliquent aux grandes banques actives à l'échelle mondiale.

La dernière version du préavis du BSIF intitulé *Banques d'importance systémique mondiale – Obligations redditionnelles* à l'égard de la mise en œuvre des exigences de communication publique pour les BISM au Canada est entrées en vigueur au premier trimestre de 2022. Les banques canadiennes, y compris la Banque, qui n'ont pas été désignées BISM et qui ont une exposition totale (tel que calculée par le ratio de levier selon Bâle III) supérieure à l'équivalent de 200 milliards d'euros à la fin de l'exercice sont tenues de publier annuellement les indicateurs. Les indicateurs sont calculés et présentés selon des lignes directrices précises publiées par le CBCB, qui sont mises à jour chaque année. Ainsi, les valeurs obtenues ne sont peut-être pas comparables aux autres mesures présentées dans ce rapport. Le tableau suivant présente les indicateurs utilisés dans la méthode d'évaluation du CBCB permettant d'évaluer les BISM.

### Indicateurs – Banques d'importance systémique mondiale (BISM) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

		Au 31 octobre	
Catégories	Indicateurs	2022	2021
Activité transfrontière <sup>(2)</sup>	Créances transfrontières	97 929	87 661
	Passifs transfrontières	54 414	65 214
Taille <sup>(3)</sup>	Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III <sup>(4)</sup>	429 692	387 725
Interdépendance <sup>(5)</sup>	Actifs dans le système financier <sup>(4)</sup>	66 590	50 614
	Passifs dans le système financier <sup>(4)</sup>	42 789	40 301
	Titres en circulation <sup>(4)</sup>	105 572	105 213
Substituabilité/infrastructure financière <sup>(6)</sup>	Activité de paiement <sup>(7)</sup>	17 366 801	14 059 326
	Actifs sous garde	615 973	651 345
	Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers	26 017	35 658
	Volume des transactions <sup>(8)</sup>		
	Titres à revenu fixe <sup>(8)</sup>	829 877	740 927
	Titres de participation et autres titres <sup>(8)</sup>	1 335 166	1 289 087
Complexité <sup>(9)</sup>	Valeur nominale des instruments financiers dérivés de gré à gré <sup>(4)</sup>	1 816 770	1 481 260
	Titres détenus à des fins de négociation et titres de placement	49 493	52 936
	Actifs financiers de niveau 3 <sup>(4)</sup>	1 128	1 077

(1) Les indicateurs d'importance systémique mondiale des banques des exercices terminés les 31 octobre 2022 et 2021 reposent sur la méthodologie prescrite dans les lignes directrices publiées par le CBCB en juillet 2018 et les directives du CBCB de janvier 2023 et de janvier 2022, respectivement.

(2) Représente le niveau d'interaction de la Banque hors du Canada.

(3) Représente le total des expositions au bilan et hors bilan de la Banque selon les règles de ratio de levier du BSIF en vertu de l'accord de Bâle III, avant ajustements réglementaires.

(4) Incluant les activités d'assurance.

(5) Représente les transactions avec d'autres institutions financières.

(6) Représente la mesure dans laquelle les services de la Banque pourraient être remplacés par ceux d'autres institutions.

(7) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2022 et 2021.

(8) Cet indicateur est composé de deux sous-indicateurs : titres à revenu fixe ainsi que titres de participation et autres titres.

(9) Tient compte du degré de complexité et du volume des activités de négociation de la Banque visant les instruments financiers dérivés, les titres détenus à des fins de négociation, les titres de placement et les actifs financiers de niveau 3.

## Gestion des risques

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière et la Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. Elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'affaires. La Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. Elle assume certains risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels.

Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables. Certains risques sont présentés ci-après. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2022, aux pages 65 à 105. Des informations sur la gestion des risques sont également présentées à la note 5 des présents états financiers consolidés relativement aux prêts.

### Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires.

Depuis le 2 mars 2022, la Banque du Canada a relevé son taux directeur à huit reprises, ce dernier passant de 0,25 % à 4,50 % en moins d'un an. Cette hausse rapide des taux, qui a pour but principal de contrer l'inflation au Canada, exerce une pression sur la capacité des emprunteurs à effectuer leurs versements, notamment celle des titulaires d'hypothèques à taux variable ou dont le terme arrive à échéance.

#### Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2022, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2022, aux pages 77 et 78. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022, les faits nouveaux en matière de réglementation ci-dessous sont également à considérer.

Le 15 décembre 2022, le BSIF a confirmé que le taux d'intérêt admissible sur les prêts hypothécaires non assurés (c'est-à-dire les prêts hypothécaires résidentiels assortis d'une mise de fonds d'au moins 20 %) demeurera le plus élevé entre le taux d'intérêt contractuel majoré de 2 % et un taux plancher établi à 5,25 %. Le BSIF a bien conscience que la reprise économique du pays passe indéniablement par un système financier solide capable de soutenir la population canadienne dans le contexte actuel et que les conditions du marché immobilier au Canada pourraient accentuer le risque financier qui pèse sur les prêteurs. Le taux d'intérêt admissible minimal offre une marge de sécurité supplémentaire qui garantit que les emprunteurs auraient la capacité d'effectuer leurs versements hypothécaires si la situation devait évoluer, comme par exemple, en cas de diminution du revenu ou d'augmentation des taux d'intérêt.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la *Loi sur l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens* est entrée en vigueur. Cette loi, qui sera en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, a pour but de favoriser l'accès à la propriété pour les Canadiens et de diminuer les achats spéculatifs qui risqueraient de faire augmenter le prix des propriétés dans certains marchés déjà en surchauffe. La loi prévoit différentes catégories d'exceptions et est circonscrite à certaines régions. Les institutions financières ne doivent pas délibérément aider un non-Canadien qui serait visé par la loi, sous peine d'amendes, mais il est de la responsabilité de l'acheteur de s'assurer que la transaction est permise dans le cadre de la loi.

En janvier 2023, le BSIF a lancé une consultation publique sur la ligne directrice B-20 - *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels*, en commençant par une consultation initiale sur les mesures de remboursement de la dette afin d'atténuer les risques découlant de l'endettement élevé des consommateurs. Le BSIF sollicite les commentaires des intervenants sur les mesures suivantes de remboursement de la dette, y compris les répercussions qu'elles pourraient avoir sur les emprunteurs et les prêteurs : restrictions du ratio prêt-revenu (RPR) et du ratio dette-revenu (RDR), restrictions relatives à la couverture du remboursement de la dette et finalement, les simulations de crise sur l'abordabilité des taux d'intérêt.

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

### Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 janvier 2023		
	Montants utilisés <sup>(2)</sup>	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension <sup>(3)</sup>	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan <sup>(4)</sup>	Total	Approche standardisée <sup>(5)</sup>	Approche NI avancée
<b>Particuliers</b>								
Hypothèques résidentielles	74 105	8 827	–	–	–	82 932	13 %	87 %
Crédits rotatifs admissibles	2 349	6 893	–	–	–	9 242	– %	100 %
Particuliers – autres	17 583	2 767	–	–	33	20 383	26 %	74 %
	<b>94 037</b>	<b>18 487</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>33</b>	<b>112 557</b>		
<b>Autres que particuliers</b>								
Entreprises	83 377	32 945	40 810	352	5 998	163 482	14 %	86 %
États souverains	68 263	5 537	63 697	–	339	137 836	2 %	98 %
Institutions financières	8 139	166	93 534	1 177	820	103 836	21 %	79 %
	<b>159 779</b>	<b>38 648</b>	<b>198 041</b>	<b>1 529</b>	<b>7 157</b>	<b>405 154</b>		
<b>Portefeuille de négociation</b>	–	–	–	10 640	–	10 640	2 %	98 %
<b>Titrisation</b>	4 927	–	–	–	4 233	9 160	86 %	14 %
<b>Total – Risque de crédit brut</b>	<b>258 743</b>	<b>57 135</b>	<b>198 041</b>	<b>12 169</b>	<b>11 423</b>	<b>537 511</b>	<b>13 %</b>	<b>87 %</b>
<b>Approche standardisée <sup>(5)</sup></b>	<b>33 095</b>	<b>302</b>	<b>32 921</b>	<b>1 271</b>	<b>4 630</b>	<b>72 219</b>		
<b>Approche NI avancée</b>	<b>225 648</b>	<b>56 833</b>	<b>165 120</b>	<b>10 898</b>	<b>6 793</b>	<b>465 292</b>		
<b>Total – Risque de crédit brut</b>	<b>258 743</b>	<b>57 135</b>	<b>198 041</b>	<b>12 169</b>	<b>11 423</b>	<b>537 511</b>	<b>13 %</b>	<b>87 %</b>

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 octobre 2022		
	Montants utilisés <sup>(2)</sup>	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension <sup>(3)</sup>	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan <sup>(4)</sup>	Total	Approche standardisée <sup>(5)</sup>	Approche NI avancée
<b>Particuliers</b>								
Hypothèques résidentielles	73 324	8 616	–	–	–	81 940	12 %	88 %
Crédits rotatifs admissibles	2 483	6 920	–	–	–	9 403	– %	100 %
Particuliers – autres	17 526	2 688	–	–	35	20 249	25 %	75 %
	<b>93 333</b>	<b>18 224</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>35</b>	<b>111 592</b>		
<b>Autres que particuliers</b>								
Entreprises	81 763	29 811	36 194	322	5 538	153 628	13 %	87 %
États souverains	56 253	5 821	68 906	–	326	131 306	2 %	98 %
Institutions financières	7 200	166	76 856	1 150	754	86 126	19 %	81 %
	<b>145 216</b>	<b>35 798</b>	<b>181 956</b>	<b>1 472</b>	<b>6 618</b>	<b>371 060</b>		
<b>Portefeuille de négociation</b>	–	–	–	13 662	–	13 662	2 %	98 %
<b>Titrisation</b>	4 409	–	–	–	4 373	8 782	80 %	20 %
<b>Total – Risque de crédit brut</b>	<b>242 958</b>	<b>54 022</b>	<b>181 956</b>	<b>15 134</b>	<b>11 026</b>	<b>505 096</b>	<b>12 %</b>	<b>88 %</b>
<b>Approche standardisée <sup>(5)</sup></b>	<b>30 704</b>	<b>311</b>	<b>24 783</b>	<b>1 308</b>	<b>4 610</b>	<b>61 716</b>		
<b>Approche NI avancée</b>	<b>212 254</b>	<b>53 711</b>	<b>157 173</b>	<b>13 826</b>	<b>6 416</b>	<b>443 380</b>		
<b>Total – Risque de crédit brut</b>	<b>242 958</b>	<b>54 022</b>	<b>181 956</b>	<b>15 134</b>	<b>11 026</b>	<b>505 096</b>	<b>12 %</b>	<b>88 %</b>

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Excluent les titres de participation et certains autres actifs tels les participations dans des filiales déconsolidées et coentreprises, les immeubles et actifs assortis du droit d'utilisation, les goodwill, les actifs d'impôt différé et les immobilisations incorporelles.

(3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(4) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(5) Incluent les expositions aux contreparties centrales éligibles (CCE).

Afin de respecter les exigences du BSIF en matière de divulgation relative aux prêts hypothécaires, des renseignements additionnels sont présentés dans les documents intitulés « Informations financières complémentaires – Premier trimestre 2023 » et « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Premier trimestre 2023 » disponibles sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca).

## Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. En raison de la pandémie de COVID-19 et de son impact sur les économies mondiales et locales, la Banque fait face à un contexte volatile depuis quelques années. À cette incertitude, se sont ajoutés la guerre russo-ukrainienne qui affecte les marchés économiques et financiers mondiaux et exacerbe la situation économique actuelle, ainsi que des problèmes tels que la hausse de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la perturbation de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la valeur à risque (VaR) et la VaR en période de tension (SVaR), ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

### Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

				Au 31 janvier 2023	
	Solde au bilan	Mesures du risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation <sup>(1)</sup>	Autres que de négociation <sup>(2)</sup>		
<b>Actifs</b>					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	42 286	1 373	22 472	18 441	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	89 835	88 389	1 446	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup> et actions
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	10 079	–	10 079	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup> et actions <sup>(4)</sup>
Au coût amorti	14 025	–	14 025	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	26 430	–	26 430	–	Taux d'intérêt <sup>(3)(5)</sup>
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	210 379	10 822	199 557	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Instruments financiers dérivés	14 060	12 764	1 296	–	Taux d'intérêt et taux de change
Actif au titre des prestations définies	452	–	452	–	Autres
Autres	10 796	–	–	10 796	
	<b>418 342</b>	<b>113 348</b>	<b>275 757</b>	<b>29 237</b>	
<b>Passifs</b>					
Dépôts	282 505	17 781	264 724	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Acceptations	6 765	–	6 765	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	19 778	19 778	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	37 635	–	37 635	–	Taux d'intérêt <sup>(3)(5)</sup>
Instruments financiers dérivés	17 170	16 691	479	–	Taux d'intérêt et taux de change
Passifs relatifs à des créances cédées	24 832	9 147	15 685	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Passif au titre des prestations définies	116	–	116	–	Autres
Autres	6 029	–	77	5 952	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Dettes subordonnées	1 497	–	1 497	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
	<b>396 327</b>	<b>63 397</b>	<b>326 978</b>	<b>5 952</b>	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR ainsi que la SVaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification ainsi que la SVaR totale de négociation présenté aux pages suivantes et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2022.

(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification ainsi que la SVaR totale de négociation, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2022.

(4) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés.

(5) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2022

	Solde au bilan	Mesures du risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation <sup>(1)</sup>	Autres que de négociation <sup>(2)</sup>		
<b>Actifs</b>					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	31 870	837	20 269	10 764	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	87 375	85 805	1 570	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup> et actions <sup>(4)</sup>
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8 828	–	8 828	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup> et actions <sup>(5)</sup>
Au coût amorti	13 516	–	13 516	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	26 486	–	26 486	–	Taux d'intérêt <sup>(3)(6)</sup>
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	206 744	9 914	196 830	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Instruments financiers dérivés	18 547	16 968	1 579	–	Taux d'intérêt <sup>(7)</sup> et taux de change <sup>(7)</sup>
Actif au titre des prestations définies	498	–	498	–	Autres <sup>(8)</sup>
Autres	9 876	–	–	9 876	
	<b>403 740</b>	<b>113 524</b>	<b>269 576</b>	<b>20 640</b>	
<b>Passifs</b>					
Dépôts	266 394	15 422	250 972	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Acceptations	6 541	–	6 541	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	21 817	21 817	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	33 473	–	33 473	–	Taux d'intérêt <sup>(3)(6)</sup>
Instruments financiers dérivés	19 632	18 909	723	–	Taux d'intérêt <sup>(7)</sup> et taux de change <sup>(7)</sup>
Passifs relatifs à des créances cédées	26 277	9 927	16 350	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Passif au titre des prestations définies	111	–	111	–	Autres <sup>(8)</sup>
Autres	6 250	–	77	6 173	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Dettes subordonnées	1 499	–	1 499	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
	<b>381 994</b>	<b>66 075</b>	<b>309 746</b>	<b>6 173</b>	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR ainsi que la SVaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification ainsi que la SVaR totale de négociation présenté à la page suivante et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2022.

(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification ainsi que la SVaR totale de négociation, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2022.

(4) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

(5) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés.

(6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(7) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

(8) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

### Activités de négociation

Le tableau présenté ci-dessous illustre la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, ainsi que la SVaR totale de négociation, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue à la suite de la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

### VaR et SVaR des portefeuilles de négociation <sup>(1)(2)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2023				31 octobre 2022		31 janvier 2022	
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(5,2)	(7,9)	(6,7)	(6,3)	(6,0)	(5,2)	(7,2)	(11,3)
Taux de change	(1,3)	(4,1)	(2,3)	(2,0)	(3,0)	(2,1)	(1,6)	(0,9)
Actions	(5,8)	(8,8)	(7,1)	(5,8)	(8,0)	(7,1)	(6,2)	(6,6)
Contrats sur produits de base	(0,6)	(1,4)	(1,0)	(0,9)	(1,0)	(1,2)	(0,8)	(0,6)
Effet de diversification <sup>(3)</sup>	n.s.	n.s.	8,5	7,4	9,0	7,3	9,1	12,3
<b>VaR totale de négociation</b>	<b>(6,9)</b>	<b>(10,5)</b>	<b>(8,6)</b>	<b>(7,6)</b>	<b>(9,0)</b>	<b>(8,3)</b>	<b>(6,7)</b>	<b>(7,1)</b>
<b>SVaR totale de négociation</b>	<b>(10,8)</b>	<b>(24,7)</b>	<b>(18,3)</b>	<b>(11,6)</b>	<b>(18,2)</b>	<b>(18,8)</b>	<b>(9,1)</b>	<b>(8,1)</b>

n.s. Le calcul de l'effet de diversification sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 45 à 48 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(2) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR et la SVaR quotidiennes, selon un niveau de confiance de 99 %.

(3) La VaR totale de négociation est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de diversification.

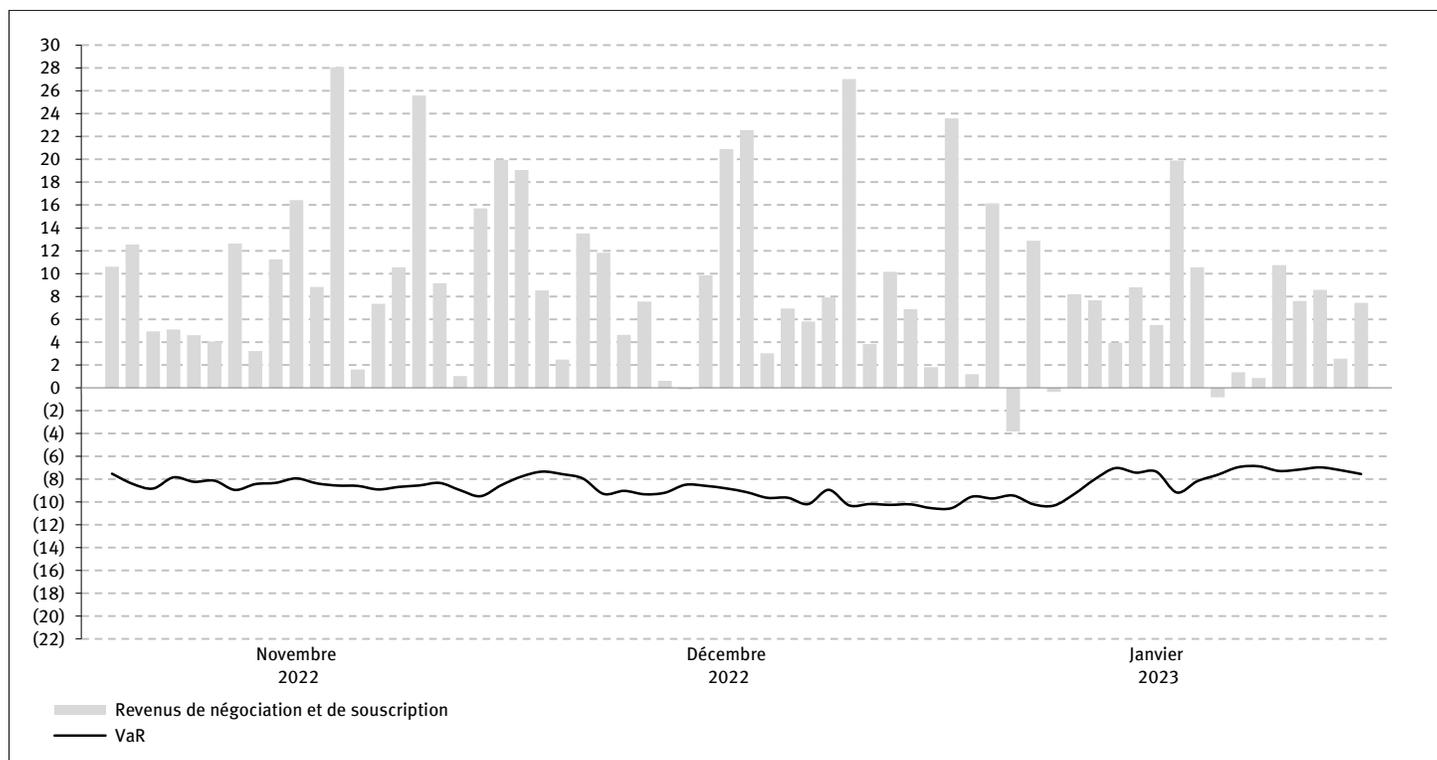
La VaR totale de négociation moyenne et la SVaR totale de négociation moyenne sont demeurées relativement stables entre le quatrième trimestre de 2022 et le premier trimestre de 2023.

### Revenus de négociation et de souscription quotidiens

Le graphique suivant illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant 94 % des jours du trimestre terminé le 31 janvier 2023. De plus, un jour a été marqué par des pertes nettes de négociation et de souscription quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la VaR.

### Trimestre terminé le 31 janvier 2023

(en millions de dollars canadiens)



### Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)

Le tableau suivant illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation immédiate et soutenue de 100 points de base ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2023			Au 31 octobre 2022		
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total
<b>Effet sur les capitaux propres</b>						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(246)	13	(233)	(191)	(24)	(215)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	234	(13)	221	179	27	206
<b>Effet sur le revenu net d'intérêts</b>						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	114	4	118	128	2	130
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	(130)	(4)	(134)	(141)	(2)	(143)

## Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque.

Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre les dépôts, la titrisation, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

### Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2022, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2022, à la page 91. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022, les faits nouveaux en matière de réglementation ci-dessous sont également à considérer.

Le 7 novembre 2022, le BSIF a publié la nouvelle ligne directrice *Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité*. Le BSIF se fonde en grande partie sur les relevés réglementaires produits par les institutions financières pour évaluer leur sûreté et leur solidité. Ce projet de ligne directrice a donc pour but de mieux informer les auditeurs et les institutions des vérifications à effectuer sur leurs relevés réglementaires, et ce, afin de clarifier et d'harmoniser les attentes du BSIF en matière d'assurance pour l'ensemble des institutions financières. Le projet de ligne directrice porte notamment sur l'assurance que doit fournir un audit externe, l'attestation de la haute direction, l'assurance que doit fournir un audit interne et les dates d'entrée en vigueur visées. La Banque participe activement à cette consultation.

### Gestion des liquidités

#### Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

## Portefeuille d'actifs liquides <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2023					Au 31 octobre 2022
	Actifs liquides appartenant à la Banque <sup>(2)</sup>	Actifs liquides reçus <sup>(3)</sup>	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés <sup>(4)</sup>	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	42 286	–	42 286	8 985	33 301	24 180
<b>Valeurs mobilières</b>						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	36 489	39 539	76 028	46 083	29 945	25 894
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	13 785	6 887	20 672	12 076	8 596	8 421
Autres titres de créance	11 348	3 696	15 044	3 023	12 021	9 809
Titres de participation	52 317	46 465	98 782	75 584	23 198	27 291
<b>Prêts</b>						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	12 182	–	12 182	6 483	5 699	5 582
<b>Au 31 janvier 2023</b>	<b>168 407</b>	<b>96 587</b>	<b>264 994</b>	<b>152 234</b>	<b>112 760</b>	
Au 31 octobre 2022	153 384	92 257	245 641	144 464		101 177

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2023	Au 31 octobre 2022
<b>Actifs liquides non grevés par entité</b>		
Banque Nationale (société mère)	63 886	52 544
Filiales canadiennes	13 229	14 576
Filiales et succursales étrangères	35 645	34 057
	<b>112 760</b>	<b>101 177</b>

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2023	Au 31 octobre 2022
<b>Actifs liquides non grevés par monnaie</b>		
Dollar canadien	54 077	49 466
Dollar américain	35 032	24 871
Autres devises	23 651	26 840
	<b>112 760</b>	<b>101 177</b>

## Portefeuille d'actifs liquides <sup>(1)</sup> – Moyenne <sup>(5)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le					Actifs liquides non grevés
	31 janvier 2023	31 octobre 2022	31 janvier 2023	31 octobre 2022	31 octobre 2022	
	Actifs liquides appartenant à la Banque <sup>(2)</sup>	Actifs liquides reçus <sup>(3)</sup>	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés <sup>(4)</sup>	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	42 743	–	42 743	8 259	34 484	29 994
<b>Valeurs mobilières</b>						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	40 109	39 340	79 449	52 658	26 791	25 487
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	14 295	8 329	22 624	14 174	8 450	7 749
Autres titres de créance	11 472	3 431	14 903	3 224	11 679	10 316
Titres de participation	54 763	47 456	102 219	76 799	25 420	24 386
<b>Prêts</b>						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	11 859	–	11 859	6 208	5 651	4 639
	<b>175 241</b>	<b>98 556</b>	<b>273 797</b>	<b>161 322</b>	<b>112 475</b>	<b>102 571</b>

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(3) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(4) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.

(5) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des trois mois du trimestre, divisée par trois.

## Sommaire des actifs grevés et non grevés <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

					Au 31 janvier 2023	
	Actifs grevés <sup>(2)</sup>		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres <sup>(3)</sup>	Disponibles pour garantie	Autres <sup>(4)</sup>		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	416	8 569	33 301	–	42 286	2,2
Valeurs mobilières	46 831	–	67 108	–	113 939	11,2
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	19 778	6 652	–	26 430	4,7
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	37 274	–	5 699	167 406	210 379	8,9
Instruments financiers dérivés	–	–	–	14 060	14 060	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	142	142	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 451	1 451	–
Goodwill	–	–	–	1 515	1 515	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 341	1 341	–
Autres actifs	–	–	–	6 799	6 799	–
	<b>84 521</b>	<b>28 347</b>	<b>112 760</b>	<b>192 714</b>	<b>418 342</b>	<b>27,0</b>

(en millions de dollars canadiens)

					Au 31 octobre 2022	
	Actifs grevés <sup>(2)</sup>		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres <sup>(3)</sup>	Disponibles pour garantie	Autres <sup>(4)</sup>		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	295	7 395	24 180	–	31 870	1,9
Valeurs mobilières	42 972	–	66 747	–	109 719	10,6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	21 818	4 668	–	26 486	5,4
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	37 426	–	5 582	163 736	206 744	9,3
Instruments financiers dérivés	–	–	–	18 547	18 547	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	140	140	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 397	1 397	–
Goodwill	–	–	–	1 519	1 519	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 360	1 360	–
Autres actifs	–	–	–	5 958	5 958	–
	<b>80 693</b>	<b>29 213</b>	<b>101 177</b>	<b>192 657</b>	<b>403 740</b>	<b>27,2</b>

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre du programme d'obligations sécurisées.

(3) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et qui, par conséquent, ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement, ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.

(4) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).

### Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) a été mis en place principalement pour s'assurer que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le LCR se calcule en divisant le montant total des actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) par le montant total des sorties nettes de trésorerie. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 %. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Le tableau de la page suivante présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations quotidiennes du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023 est de 151 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à court terme de la Banque est solide.

## Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme <sup>(1) (2)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		
	31 janvier 2023		31 octobre 2022
	Valeur non pondérée <sup>(3)</sup> totale (moyenne)	Valeur pondérée <sup>(4)</sup> totale (moyenne)	Valeur pondérée <sup>(4)</sup> totale (moyenne)
<b>Actifs liquides de haute qualité (HQLA)</b>			
Total des HQLA	s.o.	80 159	76 469
<b>Sorties de trésorerie</b>			
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	71 551	8 829	6 953
Dépôts stables	28 342	850	861
Dépôts moins stables	43 209	7 979	6 092
Financement institutionnel non garanti, dont :	101 834	55 111	55 770
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	30 303	7 387	6 738
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	59 768	35 961	36 966
Dettes non garanties	11 763	11 763	12 066
Financement institutionnel garanti	s.o.	24 610	20 465
Exigences supplémentaires dont :	55 849	14 746	14 231
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	16 375	7 514	7 381
Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	1 662	1 662	1 580
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	37 812	5 570	5 270
Autres engagements de crédit contractuels	1 644	790	1 040
Autres engagements de crédit conditionnels	123 576	1 809	1 788
Total des sorties de trésorerie	s.o.	105 895	100 247
<b>Entrées de trésorerie</b>			
Prêts garantis (par ex. prise en pension)	111 745	27 683	22 562
Entrées liées aux expositions pleinement productives	9 671	6 148	6 673
Autres entrées de trésorerie	18 504	18 504	15 966
Total des entrées de trésorerie	139 920	52 335	45 201
		Valeur ajustée totale <sup>(5)</sup>	Valeur ajustée totale <sup>(5)</sup>
<b>Total des HQLA</b>		80 159	76 469
<b>Total des sorties nettes de trésorerie</b>		53 560	55 046
<b>Ratio de liquidité à court terme (%) <sup>(6)</sup></b>		151 %	140 %

s.o. Sans objet

- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.
- (3) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).
- (4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.
- (5) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.
- (6) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations quotidiennes du trimestre.

Au 31 janvier 2023, les actifs liquides de niveau 1 représentent 84 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 janvier 2023 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

### Ratio structurel de liquidité à long terme

Le CBCB a élaboré le ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) afin de promouvoir la résilience du secteur bancaire. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Une structure de financement viable vise à réduire la probabilité que des difficultés qui perturberaient les sources de financement régulières d'une banque érodent sa position de liquidité au point d'accroître le risque d'une défaillance et, potentiellement, engendrent des tensions systémiques de plus grande envergure. Le NSFR se calcule en divisant le montant du financement stable disponible par le montant du financement stable exigé. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un NSFR minimal de 100 %.

Le tableau suivant présente les positions calibrées du NSFR calculées selon la stabilité des passifs et la liquidité des actifs conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le NSFR de la Banque au 31 janvier 2023 est de 121 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à long terme de la Banque est solide.

**Exigences de déclaration relatives au ratio structurel de liquidité à long terme** <sup>(1) (2)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Au 31 janvier 2023	Au 31 octobre 2022
	Sans échéance	6 mois et moins	Plus de 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée <sup>(3)</sup>	Valeur pondérée <sup>(3)</sup>
<b>Éléments de financement stable disponible (FSD)</b>						
Fonds propres :	22 015	750	–	747	22 762	23 245
Fonds propres réglementaires	22 015	750	–	747	22 762	23 245
Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–	–
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	64 631	14 526	9 763	19 506	97 081	90 866
Dépôts stables	26 234	4 258	4 138	5 988	38 887	37 850
Dépôts moins stables	38 397	10 268	5 625	13 518	58 194	53 016
Financement institutionnel :	59 283	94 650	11 050	43 043	98 104	91 959
Dépôts opérationnels	29 555	–	–	–	14 778	15 538
Autres financements institutionnels	29 728	94 650	11 050	43 043	83 326	76 421
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants <sup>(4)</sup>	–	1 927	3 687	19 218	–	–
Autres passifs <sup>(5)</sup> :	23 386		7 306		674	710
Passifs d'instruments dérivés du NSFR <sup>(5)</sup>	s.o.		4 108		s.o.	s.o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	23 386	2 470	109	619	674	710
<b>FSD total</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>218 621</b>	<b>206 780</b>
<b>Éléments de financement stable exigé (FSE)</b>						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	8 610	8 845
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	–	–	–	–	–	–
Prêts et titres productifs :	59 696	63 709	21 878	100 337	148 482	145 555
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	2 004	6 441	–	9	474	343
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	8 275	23 646	2 200	368	5 828	5 426
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	25 825	25 943	13 643	36 676	71 676	70 494
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	209	2 282	653	718	2 070	2 360
Prêts hypothécaires résidentiels productifs, dont :	9 479	5 948	5 386	57 411	52 327	52 743
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	9 479	5 948	5 386	57 411	52 327	52 743
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	14 113	1 731	649	5 873	18 177	16 549
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants <sup>(4)</sup>	–	1 927	3 687	19 218	–	–
Autres actifs <sup>(5)</sup> :	3 976		30 033		19 847	18 455
Produits de base physiques, y compris l'or	416	s.o.	s.o.	s.o.	416	294
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale <sup>(5)</sup>	s.o.		9 610		8 168	7 151
Actifs d'instruments dérivés du NSFR <sup>(5)</sup>	s.o.		1 529		–	–
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée <sup>(5)</sup>	s.o.		11 016		551	1 284
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	3 560	6 737	255	886	10 712	9 726
Éléments hors bilan <sup>(5)</sup>	s.o.		104 788		3 937	3 787
<b>FSE total</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>180 876</b>	<b>176 642</b>
<b>Ratio de liquidité à long terme (%)</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>121 %</b>	<b>117 %</b>

s.o. Sans objet

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations prescrites par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

(4) Selon les spécifications du BSIF, le passif associé aux transactions provenant du programme des Obligations hypothécaires du Canada et les hypothèques grevées correspondantes reçoivent un poids de 0 % de FSD et de FSE, respectivement.

(5) Selon les spécifications du BSIF, il n'est pas nécessaire de différencier les échéances.

Le NSFR représente le montant du FSD par rapport à celui du FSE. Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs censés être fiables dans un horizon temporel pris en compte aux fins du NSFR, à savoir jusqu'à un an. Le montant du FSE d'une institution est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs qu'elle détient et de celles de ses positions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. La Banque s'attend à ce que les NSFR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance à long terme.

Les hypothèses à l'égard du NSFR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

## Financement

La Banque surveille et analyse de façon continue les tendances de marché et les possibilités d'accès à un financement moins coûteux et plus souple en tenant compte des risques et des occasions observés. La stratégie de dépôts demeure une priorité pour la Banque, et nous continuons de privilégier les dépôts plutôt que le financement sur le marché institutionnel.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

### Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2023							Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	
Dépôts de banques <sup>(2)</sup>	410	399	–	8	817	–	–	817
Certificats de dépôt et papier commercial <sup>(3)</sup>	4 867	8 164	4 631	685	18 347	–	–	18 347
Billets de premier rang non garantis à moyen terme <sup>(4)(5)</sup>	2 835	764	1 576	196	5 371	5 786	7 110	18 267
Billets structurés de premier rang non garantis	–	179	69	–	248	32	2 638	2 918
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	69	418	752	3 239	4 478	3 799	16 555	24 832
Obligations sécurisées	–	–	1 084	2 168	3 252	339	7 794	11 385
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	29	–	29	49	–	78
Passifs subordonnés <sup>(6)</sup>	750	–	–	–	750	–	747	1 497
	8 931	9 924	8 141	6 296	33 292	10 005	34 844	78 141
Financement garanti	69	418	1 865	5 407	7 759	4 187	24 349	36 295
Financement non garanti	8 862	9 506	6 276	889	25 533	5 818	10 495	41 846
	8 931	9 924	8 141	6 296	33 292	10 005	34 844	78 141
Au 31 octobre 2022	6 122	8 390	8 393	7 113	30 018	9 338	32 752	72 108

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.

(2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.

(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.

(5) Inclut les dépôts qui font l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques.

(6) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2023	
	Diminution d'un cran	Diminution de trois crans
Dérivés <sup>(1)</sup>	30	72

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

### Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan au 31 janvier 2023, ainsi que les données comparatives au 31 octobre 2022. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des engagements d'achat de prêts et à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2023									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
<b>Actif</b>										
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	15 120	151	77	709	402	–	–	–	25 827	42 286
<b>Valeurs mobilières</b>										
À la juste valeur par le biais du résultat net	2 743	4 301	2 536	2 313	1 148	2 746	11 301	11 003	51 744	89 835
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–	10	19	48	32	1 092	5 521	2 784	573	10 079
Au coût amorti	237	329	1 494	449	230	3 603	6 367	1 316	–	14 025
	2 980	4 640	4 049	2 810	1 410	7 441	23 189	15 103	52 317	113 939
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>	11 952	1 913	1 621	41	401	1 023	–	–	9 479	26 430
<b>Prêts<sup>(1)</sup></b>										
Hypothécaires résidentiels	1 585	1 354	2 740	2 737	2 248	10 278	53 601	7 001	560	82 104
Aux particuliers	393	613	1 197	1 032	843	4 199	17 333	5 070	14 387	45 067
Créances sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	2 296	2 296
Aux entreprises et aux administrations publiques	18 394	5 272	3 980	3 383	3 034	6 386	11 899	2 680	20 126	75 154
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 572	1 177	16	–	–	–	–	–	–	6 765
Provisions pour pertes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 007)	(1 007)
	25 944	8 416	7 933	7 152	6 125	20 863	82 833	14 751	36 362	210 379
<b>Autres</b>										
Instruments financiers dérivés	1 290	1 561	1 250	729	847	1 241	4 470	2 672	–	14 060
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	142	142
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	1 451	1 451
Goodwill	–	–	–	–	–	–	–	–	1 515	1 515
Immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	1 341	1 341
Autres actifs <sup>(1)</sup>	3 105	714	103	313	620	571	132	45	1 196	6 799
	4 395	2 275	1 353	1 042	1 467	1 812	4 602	2 717	5 645	25 308
	60 391	17 395	15 033	11 754	9 805	31 139	110 624	32 571	129 630	418 342

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2023									Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
<b>Passif et capitaux propres</b>										
<b>Dépôts</b> <sup>(1)(2)</sup>										
Particuliers	1 833	2 244	5 828	6 544	5 513	6 512	9 281	4 893	40 999	83 647
Entreprises et administrations publiques	41 543	14 075	12 619	4 678	3 960	7 261	14 997	5 041	90 864	195 038
Institutions de dépôts	559	459	588	565	19	5	11	35	1 579	3 820
	<b>43 935</b>	<b>16 778</b>	<b>19 035</b>	<b>11 787</b>	<b>9 492</b>	<b>13 778</b>	<b>24 289</b>	<b>9 969</b>	<b>133 442</b>	<b>282 505</b>
<b>Autres</b>										
Acceptations	5 572	1 177	16	–	–	–	–	–	–	6 765
Engagements afférents à des titres vendus à découvert <sup>(3)</sup>	61	328	336	708	95	1 811	2 516	5 914	8 009	19 778
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	21 608	2 531	1 530	3 326	–	31	–	–	8 609	37 635
Instruments financiers dérivés	2 154	1 725	1 070	733	1 246	1 775	5 029	3 438	–	17 170
Passifs relatifs à des créances cédées <sup>(4)</sup>	69	418	752	2 169	1 070	3 799	8 307	8 248	–	24 832
Titrisation – cartes de crédit <sup>(5)</sup>	–	–	29	–	–	49	–	–	–	78
Obligations locatives <sup>(5)</sup>	7	15	22	24	23	91	221	140	–	543
Autres passifs – autres éléments <sup>(1)(5)</sup>	1 318	121	36	37	50	29	43	59	3 831	5 524
	<b>30 789</b>	<b>6 315</b>	<b>3 791</b>	<b>6 997</b>	<b>2 484</b>	<b>7 585</b>	<b>16 116</b>	<b>17 799</b>	<b>20 449</b>	<b>112 325</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	750	–	–	–	–	–	–	747	–	1 497
<b>Capitaux propres</b>									22 015	22 015
	<b>75 474</b>	<b>23 093</b>	<b>22 826</b>	<b>18 784</b>	<b>11 976</b>	<b>21 363</b>	<b>40 405</b>	<b>28 515</b>	<b>175 906</b>	<b>418 342</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	72	456	1 496	1 503	2 810	765	171	5	–	7 278
Créances sur cartes de crédit <sup>(6)</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	9 521	9 521
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit <sup>(7)</sup>	–	–	15	–	15	5 552	–	–	3 205	8 787
Engagements de crédit <sup>(8)</sup>	2 766	10 534	8 161	5 144	4 557	3 858	3 110	49	47 459	85 638
Engagements en vertu de :										
Contrats de location <sup>(9)</sup>	1	1	2	2	1	6	10	7	–	30
Autres contrats <sup>(10)</sup>	27	40	40	40	41	27	44	14	91	364

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G\$.

(8) Ces montants incluent 44,2 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(9) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.

(10) Ces montants incluent 0,2 G\$ d'engagements contractuels liés à l'immeuble du siège social en construction.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2022

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
<b>Actif</b>										
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	13 084	142	311	18	685	–	–	–	17 630	31 870
<b>Valeurs mobilières</b>										
À la juste valeur par le biais du résultat net	1 527	6 450	5 405	2 267	2 337	3 369	8 634	10 661	46 725	87 375
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5	30	13	20	46	952	4 910	2 296	556	8 828
Au coût amorti	602	196	1 876	1 032	95	2 840	5 802	1 073	–	13 516
	2 134	6 676	7 294	3 319	2 478	7 161	19 346	14 030	47 281	109 719
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>	12 489	1 231	890	–	409	1 044	–	–	10 423	26 486
<b>Prêts <sup>(1)</sup></b>										
Hypothécaires résidentiels	1 155	1 124	1 899	2 716	2 364	8 910	53 335	8 059	567	80 129
Aux particuliers	423	449	878	1 208	1 036	3 701	17 792	5 085	14 751	45 323
Créances sur cartes de crédit									2 389	2 389
Aux entreprises et aux administrations publiques	19 980	3 491	3 971	3 586	2 604	6 167	11 452	2 985	19 081	73 317
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 967	554	20	–	–	–	–	–	–	6 541
Provisions pour pertes de crédit									(955)	(955)
	27 525	5 618	6 768	7 510	6 004	18 778	82 579	16 129	35 833	206 744
<b>Autres</b>										
Instruments financiers dérivés	2 046	2 804	1 853	1 190	698	1 742	5 182	3 032	–	18 547
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									140	140
Immobilisations corporelles									1 397	1 397
Goodwill									1 519	1 519
Immobilisations incorporelles									1 360	1 360
Autres actifs <sup>(1)</sup>	2 633	527	472	161	94	502	107	86	1 376	5 958
	4 679	3 331	2 325	1 351	792	2 244	5 289	3 118	5 792	28 921
	59 911	16 998	17 588	12 198	10 368	29 227	107 214	33 277	116 959	403 740

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2022

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
<b>Passif et capitaux propres</b>										
<b>Dépôts <sup>(1)(2)</sup></b>										
Particuliers	1 482	1 493	2 955	6 013	6 141	6 418	7 942	4 252	42 115	78 811
Entreprises et administrations publiques	36 864	11 605	10 644	4 875	3 728	5 988	13 659	4 227	92 640	184 230
Institutions de dépôts	724	624	54	122	30	–	7	36	1 756	3 353
	39 070	13 722	13 653	11 010	9 899	12 406	21 608	8 515	136 511	266 394
<b>Autres</b>										
Acceptations	5 967	554	20	–	–	–	–	–	–	6 541
Engagements afférents à des titres vendus à découvert <sup>(3)</sup>	428	394	634	74	920	1 493	3 948	6 386	7 540	21 817
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	16 233	5 445	1 567	3 406	–	22	–	–	6 800	33 473
Instruments financiers dérivés	2 584	2 302	1 640	1 009	595	2 047	3 570	5 885	–	19 632
Passifs relatifs à des créances cédées <sup>(4)</sup>	–	2 672	422	1 329	2 288	4 558	9 612	5 396	–	26 277
Titrisation – cartes de crédit <sup>(5)</sup>	–	–	–	29	–	–	49	–	–	78
Obligations locatives <sup>(5)</sup>	8	16	23	23	24	87	219	152	–	552
Autres passifs – autres éléments <sup>(1)(5)</sup>	1 076	46	99	23	39	27	42	92	4 287	5 731
	26 296	11 429	4 405	5 893	3 866	8 234	17 440	17 911	18 627	114 101
<b>Dettes subordonnées</b>	–	–	–	–	–	–	–	1 499	–	1 499
<b>Capitaux propres</b>	65 366	25 151	18 058	16 903	13 765	20 640	39 048	27 925	21 746	21 746
									176 884	403 740
<b>Engagements hors bilan</b>										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	180	1 451	1 338	982	1 398	1 292	138	–	–	6 779
Créances sur cartes de crédit <sup>(6)</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	9 337	9 337
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit <sup>(7)</sup>	–	15	5 552	15	–	–	–	–	3 125	8 707
Engagements de crédit <sup>(8)</sup>	3 126	9 205	6 179	6 678	3 270	4 066	3 186	39	46 368	82 117
Engagements en vertu de :										
Contrats de location <sup>(9)</sup>	1	1	2	2	2	6	9	8	–	31
Autres contrats <sup>(10)</sup>	38	42	47	46	47	21	34	–	102	377

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G\$.

(8) Ces montants incluent 44,8 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(9) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.

(10) Ces montants incluent 0,2 G\$ d'engagements contractuels liés à l'immeuble du siège social en construction.

## Risque de non-conformité à la réglementation

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative mondiale coordonnée et menée par les banques centrales, les groupes d'industrie et les autorités publiques du monde entier, y compris le Canada. L'objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales robustes. Les taux LIBOR (*London Interbank Offered Rates*) en particulier sont en voie d'être abandonnés et les taux sans risque, tels que le SOFR (*Secured Overnight Financing Rate*), l'ESTR (*Euro Short-Term Rate*), le SONIA (*Sterling Overnight Index Average*), le SARON (*Swiss Average Rate Overnight*) et le TONAR (*Tokyo Overnight Average Rate*), sont recommandés pour succéder aux taux LIBOR. Le 31 décembre 2021, tous les taux LIBOR en devises européenne, anglaise, suisse et japonaise ainsi que les taux à terme d'une semaine et de deux mois du LIBOR en devise américaine ont cessé d'exister, tandis que les autres taux LIBOR en devise américaine cesseront d'exister après le 30 juin 2023. Au Canada, le taux CDOR (*Canadian Dollar Offered Rate*) cessera d'exister au 28 juin 2024 et le taux sans risque qui est voué à lui succéder est le taux CORRA (*Canadian Overnight Repo Rate Average*). Le 11 janvier 2023, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (Groupe de travail sur le TARCOT) a publié un avis aux marchés pour annoncer certains développements importants concernant l'avènement d'un taux CORRA à terme, lequel devrait être disponible d'ici le 30 septembre 2023. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

## Divulgence d'information sur les risques

Le Rapport annuel 2022, le Rapport aux actionnaires – Premier trimestre 2023 et les documents d'informations complémentaires y afférant ont pour objectif la présentation de renseignements transparents et de grande qualité concernant les risques, conformément aux recommandations du groupe EDTF du Conseil de stabilité financière. Le tableau suivant présente un sommaire des informations relatives aux 32 recommandations du groupe EDTF ainsi que les pages de référence pour aider les utilisateurs à trouver ces informations.

	Rapport annuel 2022	Rapport aux actionnaires <sup>(1)</sup>	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 <sup>(1)</sup>
<b>Général</b>			
1	Localisation de la divulgation concernant les risques Rapport de gestion États financiers consolidés Informations financières complémentaires Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3	13 55 à 105, 117 et 119 à 121 Notes 1, 7, 16, 20, 23 et 29	42 20 à 41 Notes 5 et 10 19 à 29 <sup>(2)</sup> 5 à 48
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	65 à 105	
3	Risques principaux et risques émergents	26 et 70 à 75	10, 27 et 41
4	Principaux nouveaux ratios réglementaires	56 à 59, 91 et 95 à 98	20, 21, 32 et 34 à 37
<b>Gouvernance et gestion des risques</b>			
5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	65 à 85, 91 à 93 et 98	
6	Culture de gestion des risques	65 et 66	
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	64 à 66 et 70	
8	Tests de tension	55, 66, 79, 89, 90 et 93	
<b>Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques</b>			
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	56 à 59	20 à 22
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire		7 à 13, 16 et 17
11	Évolution des fonds propres réglementaires	62	23
12	Planification en matière de capital	55 à 64	
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	64	6
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	75 à 79	6
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire		6
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	63	24
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	69, 76 à 79 et 84	31
<b>Liquidité</b>			
18	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	91 à 98	32 à 37
<b>Financement</b>			
19	Sommaire des actifs grevés et non grevés	94 et 95	34
20	Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	222 à 226	38 à 41
21	Stratégie de financement et sources de financement	98 à 100	37
<b>Risque de marché</b>			
22	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	86 et 87	29 et 30
23	Facteurs de risque de marché	84 à 90, 210 et 211	29 à 32
24	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	88	
25	Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	84 à 90	
<b>Risque de crédit</b>			
26	Expositions au risque de crédit	83 et 171 à 182	28 et 64 à 72
27	Politiques d'identification des prêts dépréciés	80, 81, 145 et 146	18 à 40 et 19 à 27 <sup>(2)</sup>
28	Évolution des prêts dépréciés et provisions pour pertes de crédit	117, 120, 121 et 171 à 182	64 à 72
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	80 à 82 et 190 à 193	24 à 27 <sup>(2)</sup>
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	78 à 81 et 168	33 à 40, 28 <sup>(2)</sup> et 29 <sup>(2)</sup> 20, 24 et 38 à 48
<b>Autres risques</b>			
31	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	73 à 75 et 100 à 105	
32	Événements liés aux risques connus publiquement	26, 100 et 101	10, 27 et 41

(1) Premier trimestre 2023.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Premier trimestre 2023 ».

## Méthodes comptables et communication de l'information financière

### Méthodes comptables et principales estimations comptables

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023 ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et des estimations complexes et subjectifs à propos de questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Les principales estimations comptables sont les mêmes que celles décrites aux pages 106 à 111 du Rapport annuel 2022.

Le contexte géopolitique, la poussée de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la guerre russo-ukrainienne subsistent et continuent à créer des incertitudes. Ainsi, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement est toujours important. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022 pour un résumé des plus importants processus utilisés dans la préparation des estimations pour établir les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS ainsi que des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 5 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

### Communication de l'information financière

Au cours du premier trimestre de 2023, il n'y a eu aucun changement aux politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## Données financières trimestrielles

(en millions de dollars canadiens,  
sauf pour les données par action)

	2023	2022 <sup>(1)</sup>				2021 <sup>(1)</sup>			2022	2021 <sup>(1)</sup>
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	Total	Total
<b>Revenu total</b>	<b>2 582</b>	2 334	2 413	2 439	2 466	2 211	2 254	2 238	9 652	8 927
<b>Résultat net</b>	<b>881</b>	738	826	889	930	769	833	788	3 383	3 140
<b>Résultat par action (\$)</b>										
de base	<b>2,51</b>	2,10	2,38	2,56	2,67	2,20	2,38	2,24	9,72	8,95
dilué	<b>2,49</b>	2,08	2,35	2,53	2,64	2,17	2,35	2,21	9,61	8,85
<b>Dividendes par action ordinaire (\$)</b>	<b>0,97</b>	0,92	0,92	0,87	0,87	0,71	0,71	0,71	3,58	2,84
<b>Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (%) <sup>(2)</sup></b>	<b>17,9</b>	15,3	17,9	20,7	21,9	18,7	21,4	21,8	18,8	20,7
<b>Actif total</b>	<b>418 342</b>	403 740	386 833	369 570	366 680	355 621	353 873	350 581		
<b>Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC <sup>(2)</sup></b>	<b>476</b>	479	301	293	287	283	312	349		
<b>Par action ordinaire (\$)</b>										
Valeur comptable <sup>(2)</sup>	<b>55,92</b>	55,24	54,29	52,28	49,71	47,44	45,51	43,11		
Cours de l'action										
haut	<b>99,95</b>	94,37	97,87	104,59	105,44	104,32	96,97	89,42		
bas	<b>91,02</b>	83,12	83,33	89,33	94,37	95,00	89,47	72,30		

(1) Pour les données comparatives de 2022 et 2021, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 45 à 48 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

## Glossaire

### Acceptation

L'acceptation et l'engagement de client en contrepartie d'acceptation représentent une garantie de paiement par une banque et sont négociables sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

### Actif moyen portant intérêts

L'actif moyen portant intérêts comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ainsi que les prêts, et exclut les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les autres actifs. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de la période.

### Actif moyen portant intérêts, autre que de négociation

L'actif moyen portant intérêts, autre que de négociation, comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ainsi que les prêts, et exclut les autres actifs ainsi que les actifs liés aux activités de négociation. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de la période.

### Actif pondéré en fonction des risques

Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.

### Actifs sous administration

Actifs à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente ainsi que la tenue de livres. Les actifs sous administration ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

### Actifs sous gestion

Actifs gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les actifs sous gestion, qui peuvent aussi être des actifs sous administration, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

### Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF)

Le BSIF a pour mandat de réglementer et de surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés sous le régime d'une loi fédérale, dans le but d'éviter aux déposants et aux souscripteurs de subir des pertes indues et de contribuer ainsi à la confiance du public dans le système financier canadien.

### Capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité.

### Conventions-cadres de compensation

Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

### Couverture

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture.

### Dotations aux pertes de crédit

Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction et composé des dotations aux pertes de crédit sur actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

### Dotations aux pertes de crédit en pourcentage des prêts et acceptations moyens

Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

### Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés en pourcentage des prêts et acceptations moyens

Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

### Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC en pourcentage des prêts et acceptations moyens ou ratio des dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC

Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

### Entité structurée

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

### Équivalent imposable

L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts.

### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Les dérivés comprennent les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés, les swaps et les options. Le montant nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le montant nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

### Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

### Levier opérationnel

Le levier opérationnel correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

### Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêts.

### Points de base (pbs)

Unité de mesure correspondant à un centième pour cent (0,01 %).

### Prêts dépréciés

La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

### Prêts dépréciés bruts en pourcentage du total des prêts et acceptations

Cette mesure représente les prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

### Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC

Les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC représentent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues, excluant les prêts DAC.

### Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC en pourcentage du total des prêts et acceptations

Cette mesure représente les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

### Prêts dépréciés nets

Les prêts dépréciés nets sont les prêts dépréciés bruts présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

### Prêts dépréciés nets en pourcentage du total des prêts et acceptations

Cette mesure représente les prêts dépréciés nets exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

### Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC

Les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC sont les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés des prêts octroyés par la Banque classés dans la phase 3.

### Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations représentent la somme du solde des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

### Provisions pour pertes de crédit

Les provisions pour pertes de crédit représentent une estimation objective de la direction des pertes de crédit attendues à la date du bilan. Ces provisions pour pertes de crédit sont principalement liées aux prêts et à des éléments hors bilan tels que les engagements de prêt et les garanties financières.

### Radiations nettes en pourcentage des prêts et acceptations moyens

Cette mesure représente les radiations nettes (déduction faites des recouvrements) exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

### **Ratio d'efficience**

Le ratio d'efficience représente les frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du revenu total et mesure l'efficience des activités de la Banque.

### **Ratio de levier**

Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.

### **Ratio de levier TLAC**

Le ratio de levier TLAC est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale, tel que prescrit par la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

### **Ratio de liquidité à court terme (LCR)**

Le ratio LCR est une mesure qui permet de garantir que la Banque dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours.

### **Ratio des fonds propres de catégorie 1**

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

### **Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)**

Les fonds propres CET1 comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres CET1 par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

### **Ratio de versement des dividendes**

Le ratio de versement des dividendes représente les dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action.

### **Ratio du total des fonds propres**

Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

### **Ratio prêt-valeur**

Le ratio prêt-valeur est calculé en fonction du montant total de la facilité aux fins des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaires divisé par la valeur des propriétés résidentielles connexes.

### **Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)**

Le ratio NSFR est une mesure qui permet de garantir que la Banque maintienne un profil de financement stable pour atténuer le risque de tensions sur le financement.

### **Ratio TLAC**

Le ratio TLAC est une mesure qui permet d'évaluer si une banque d'importance systémique intérieure (BSI) non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation et se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques, tel que prescrit par la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

### **Rendement de l'actif moyen**

Le rendement de l'actif moyen représente le résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen.

### **Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)**

Le RCP représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficience de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres.

### **Rendement total pour les actionnaires (RTA)**

Le RTA correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de la Banque. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires de la Banque.

### **Résultat de base par action**

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base.

### **Résultat dilué par action**

Le résultat dilué par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

### **Revenu net d'intérêts autre que de négociation**

Le revenu net d'intérêts autre que de négociation comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

### **Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation**

Le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

### **Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation**

Les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

### **Revenus liés aux activités de négociation**

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation. Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers. Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

### **Taux de croissance annuel composé (TCAC)**

Le TCAC est un taux de croissance indiquant, pour une période de plus d'un exercice, la variation annuelle comme si la croissance avait été constante tout au long de la période.

### **Taux de provisionnement**

Cette mesure représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts.

### **Taux de provisionnement excluant les prêts DAC**

Cette mesure représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC.

### **TLAC disponible**

La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties soumises aux règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

### **Valeur à risque (VaR)**

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

### **Valeur à risque en période de tension (SVaR)**

La SVaR est une mesure statistique du risque qui est établie à l'aide de la même méthode de calcul que celle utilisée pour calculer la VaR, à l'exception du fait que l'historique des facteurs de risque sur deux ans est remplacé par une période de 12 mois, correspondant à une période continue de difficultés financières importantes qui est appropriée pour les portefeuilles de la Banque.

### **Valeur comptable d'une action ordinaire**

La valeur comptable d'une action ordinaire se calcule en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires à une date donnée.

### **Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente**

Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur garantie à court terme.

### **Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat**

Engagement financier relatif à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

### **Volumes moyens**

Les volumes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de la période des postes du bilan consolidé.

# États financiers consolidés intermédiaires résumés

(non audités)

Bilans consolidés	50
États consolidés des résultats	51
États consolidés du résultat global	52
États consolidés de la variation des capitaux propres	54
États consolidés des flux de trésorerie	55
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	56

**Bilans consolidés**

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2023	Au 31 octobre 2022
<b>Actif</b>		
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	<b>42 286</b>	31 870
<b>Valeurs mobilières</b> (notes 2, 3 et 4)		
À la juste valeur par le biais du résultat net	<b>89 835</b>	87 375
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	<b>10 079</b>	8 828
Au coût amorti	<b>14 025</b>	13 516
	<b>113 939</b>	109 719
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>	<b>26 430</b>	26 486
<b>Prêts</b> (note 5)		
Hypothécaires résidentiels	<b>82 104</b>	80 129
Aux particuliers	<b>45 067</b>	45 323
Créances sur cartes de crédit	<b>2 296</b>	2 389
Aux entreprises et aux administrations publiques	<b>75 154</b>	73 317
	<b>204 621</b>	201 158
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	<b>6 765</b>	6 541
Provisions pour pertes de crédit	<b>(1 007)</b>	(955)
	<b>210 379</b>	206 744
<b>Autres</b>		
Instruments financiers dérivés	<b>14 060</b>	18 547
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	<b>142</b>	140
Immobilisations corporelles	<b>1 451</b>	1 397
Goodwill	<b>1 515</b>	1 519
Immobilisations incorporelles	<b>1 341</b>	1 360
Autres actifs (note 6)	<b>6 799</b>	5 958
	<b>25 308</b>	28 921
	<b>418 342</b>	403 740
<b>Passif et capitaux propres</b>		
<b>Dépôts</b> (notes 3 et 7)	<b>282 505</b>	266 394
<b>Autres</b>		
Acceptations	<b>6 765</b>	6 541
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	<b>19 778</b>	21 817
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	<b>37 635</b>	33 473
Instruments financiers dérivés	<b>17 170</b>	19 632
Passifs relatifs à des créances cédées (note 3)	<b>24 832</b>	26 277
Autres passifs (note 8)	<b>6 145</b>	6 361
	<b>112 325</b>	114 101
<b>Dettes subordonnées</b> (note 16)	<b>1 497</b>	1 499
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque</b> (notes 9 et 11)		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	<b>3 150</b>	3 150
Actions ordinaires	<b>3 236</b>	3 196
Surplus d'apport	<b>55</b>	56
Résultats non distribués	<b>15 470</b>	15 140
Autres éléments cumulés du résultat global	<b>102</b>	202
	<b>22 013</b>	21 744
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>2</b>	2
	<b>22 015</b>	21 746
	<b>418 342</b>	403 740

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

# États consolidés des résultats

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2023	2022 <sup>(1)</sup>
<b>Revenus d'intérêts</b>		
Prêts	2 903	1 422
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	425	366
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	59	31
Valeurs mobilières au coût amorti	112	46
Dépôts auprès d'institutions financières	372	23
	<b>3 871</b>	<b>1 888</b>
<b>Frais d'intérêts</b>		
Dépôts	2 096	400
Passifs relatifs à des créances cédées	142	101
Dette subordonnée	15	4
Autres	519	51
	<b>2 772</b>	<b>556</b>
<b>Revenu net d'intérêts<sup>(2)</sup></b>	<b>1 099</b>	<b>1 332</b>
<b>Revenus autres que d'intérêts</b>		
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	107	78
Commissions de courtage en valeurs mobilières	47	57
Revenus des fonds communs de placement	143	156
Frais de gestion de placement et de services fiduciaires	242	256
Revenus de crédit	137	125
Revenus sur cartes	46	47
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	73	71
Revenus (pertes) de négociation	531	122
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	11	54
Revenus d'assurances, montant net	38	47
Revenus de change, autres que de négociation	56	52
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	3	5
Autres	49	64
	<b>1 483</b>	<b>1 134</b>
<b>Revenu total</b>	<b>2 582</b>	<b>2 466</b>
<b>Frais autres que d'intérêts</b>		
Rémunération et avantages du personnel	875	817
Frais d'occupation	83	76
Technologie	252	231
Communications	14	14
Honoraires professionnels	63	63
Autres	116	79
	<b>1 403</b>	<b>1 280</b>
<b>Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts</b>	<b>1 179</b>	<b>1 186</b>
Dotations aux pertes de crédit (note 5)	86	(2)
<b>Résultat avant charge d'impôts</b>	<b>1 093</b>	<b>1 188</b>
Charge d'impôts	212	258
<b>Résultat net</b>	<b>881</b>	<b>930</b>
<b>Résultat net attribuable aux</b>		
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres	35	26
Actionnaires ordinaires	846	904
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	881	930
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–
	<b>881</b>	<b>930</b>
<b>Résultat par action (en dollars) (note 14)</b>		
de base	2,51	2,67
dilué	2,49	2,64
<b>Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 9)</b>	<b>0,97</b>	<b>0,87</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1.

(2) Le *Revenu net d'intérêts* comprend les revenus de dividendes. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

## États consolidés du résultat global

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2023	2022 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat net</b>	<b>881</b>	<b>930</b>
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts</b>		
<b>Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>		
<b>Écart de change, montant net</b>		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(140)	116
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	40	(34)
	(100)	82
<b>Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12	(64)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4	21
Reclassement dans le résultat net de la variation des provisions pour pertes de crédit sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	–
	15	(43)
<b>Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie</b>		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(25)	6
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	9	10
	(16)	16
<b>Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises</b>	<b>1</b>	<b>–</b>
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>		
<b>Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>(59)</b>	<b>96</b>
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	10	6
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(139)	21
	(188)	123
<b>Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts</b>	<b>(288)</b>	<b>178</b>
<b>Résultat global</b>	<b>593</b>	<b>1 108</b>
<b>Résultat global attribuable aux</b>		
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	593	1 108
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–
	593	1 108

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

- (1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1.

## États consolidés du résultat global (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

### Impôts sur le résultat – Autres éléments du résultat global

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2023	2022
<b>Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>		
<b>Écart de change, montant net</b>		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	5	(5)
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	8	(7)
	<b>13</b>	<b>(12)</b>
<b>Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4	(23)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2	8
Reclassement dans le résultat net de la variation des provisions pour pertes de crédit sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–	–
	<b>6</b>	<b>(15)</b>
<b>Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie</b>		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(10)	2
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	4	3
	<b>(6)</b>	<b>5</b>
<b>Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises</b>		
	–	–
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>		
<b>Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>(13)</b>	35
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3	2
<b>Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>(53)</b>	8
	<b>(63)</b>	45
	<b>(50)</b>	23

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

## États consolidés de la variation des capitaux propres

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2023	2022 <sup>(1)</sup>
<b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres au début et à la fin</b> (note 9)	<b>3 150</b>	<b>2 650</b>
<b>Actions ordinaires au début</b> (note 9)	<b>3 196</b>	<b>3 160</b>
Émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions	34	42
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	–	(5)
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	6	11
<b>Actions ordinaires à la fin</b>	<b>3 236</b>	<b>3 208</b>
<b>Surplus d'apport au début</b>	<b>56</b>	<b>47</b>
Charge au titre des options d'achat d'actions (note 11)	5	4
Options d'achat d'actions levées	(4)	(5)
Autres	(2)	–
<b>Surplus d'apport à la fin</b>	<b>55</b>	<b>46</b>
<b>Résultats non distribués au début</b>	<b>15 140</b>	<b>12 854</b>
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	881	930
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres (note 9)	(40)	(28)
Dividendes sur actions ordinaires (note 9)	(327)	(294)
Prime versée sur actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation (note 9)	–	(43)
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(59)	96
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	10	6
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(139)	21
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(1)
Autres	5	2
<b>Résultats non distribués à la fin</b>	<b>15 470</b>	<b>13 543</b>
<b>Autres éléments cumulés du résultat global au début</b>	<b>202</b>	<b>(32)</b>
Écart de change, montant net	(100)	82
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	15	(43)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	(16)	16
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	1	–
<b>Autres éléments cumulés du résultat global à la fin</b>	<b>102</b>	<b>23</b>
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque</b>	<b>22 013</b>	<b>19 470</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle au début</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–
<b>Participations ne donnant pas le contrôle à la fin</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>22 015</b>	<b>19 473</b>

### Autres éléments cumulés du résultat global

	Au 31 janvier 2023	Au 31 janvier 2022
<b>Autres éléments cumulés du résultat global</b>		
Écart de change, montant net	104	(47)
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(19)	28
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	15	39
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	2	3
	<b>102</b>	<b>23</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

- (1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1.

# États consolidés des flux de trésorerie

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2023	2022 <sup>(1)</sup>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat net	881	930
Ajustements pour		
Dotations aux pertes de crédit	86	(2)
Amortissement des immobilisations corporelles incluant les actifs au titre de droits d'utilisation	52	51
Amortissement des immobilisations incorporelles	79	70
Impôts différés	(30)	77
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	(11)	(54)
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(3)	(5)
Charge au titre des options d'achat d'actions	5	4
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	(2 460)	7 122
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	56	(7 662)
Prêts et acceptations, déduction faite de la titrisation	(4 935)	(5 493)
Dépôts	16 111	6 157
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(2 039)	263
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	4 162	8 011
Instruments financiers dérivés, montant net	2 025	(2 406)
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	(48)	(6)
Actifs et passifs d'impôt exigible	(148)	(437)
Autres éléments	(1 111)	(1 498)
	<b>12 672</b>	<b>5 122</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Émissions d'actions ordinaires (incluant l'incidence des actions acquises à des fins de négociation)	36	48
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	-	(48)
Remboursements d'obligations locatives	(25)	(25)
Dividendes versés sur les actions et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(364)	(29)
	<b>(353)</b>	<b>(54)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Variation nette des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	-	60
Achats de valeurs mobilières autres que de négociation	(2 785)	(1 920)
Échéances de valeurs mobilières autres que de négociation	691	428
Cessions de valeurs mobilières autres que de négociation	390	2 007
Variation nette des immobilisations corporelles excluant les actifs au titre de droits d'utilisation	(89)	(75)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(60)	(80)
	<b>(1 853)</b>	<b>420</b>
<b>Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>	<b>(50)</b>	<b>696</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>10 416</b>	<b>6 184</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	31 870	33 879
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin <sup>(2)</sup></b>	<b>42 286</b>	<b>40 063</b>
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Intérêts versés	2 445	594
Intérêts et dividendes reçus	3 496	1 921
Impôts payés sur le résultat	218	559

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

- (1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1.
- (2) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 9,0 G\$ au 31 janvier 2023 (7,7 G\$ au 31 octobre 2022) pour lequel il y a des restrictions et dont 6,0 G\$ (5,3 G\$ au 31 octobre 2022) représentent des soldes que la Banque est tenue de maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(non auditées) (en millions de dollars canadiens)

<b>Note 1</b>	Mode de présentation	56	<b>Note 9</b>	Capital-actions et autres instruments de capitaux propres	73
<b>Note 2</b>	Juste valeur des instruments financiers	57	<b>Note 10</b>	Informations sur le capital	75
<b>Note 3</b>	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	62	<b>Note 11</b>	Paiements fondés sur des actions	76
<b>Note 4</b>	Valeurs mobilières	63	<b>Note 12</b>	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	76
<b>Note 5</b>	Prêts et provisions pour pertes de crédit	64	<b>Note 13</b>	Impôts sur le résultat	77
<b>Note 6</b>	Autres actifs	72	<b>Note 14</b>	Résultat par action	77
<b>Note 7</b>	Dépôts	72	<b>Note 15</b>	Informations sectorielles	78
<b>Note 8</b>	Autres passifs	73	<b>Note 16</b>	Événement postérieur à la date du bilan consolidé	79

### Note 1 – Mode de présentation

Le 28 février 2023, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023.

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Puisque les états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information exigée aux termes des IFRS dans les états financiers annuels, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés audités et les notes y afférant de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Les modifications futures de méthodes comptables qui ne sont pas encore entrées en vigueur sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Certains montants comparatifs ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques, tel que décrit à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

#### Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. La note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022 présente un résumé des plus importants processus utilisés dans la préparation des estimations pour établir les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS ainsi que des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs.

Le contexte géopolitique, la poussée de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la guerre russo-ukrainienne, subsistent et continuent à créer des incertitudes. Ainsi, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement est toujours important. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 5 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

## Note 2 – Juste valeur des instruments financiers

### Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût amorti selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers.

								Au 31 janvier 2023	
	Valeur comptable et juste valeur				Valeur comptable	Juste valeur			
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur	
<b>Actifs financiers</b>									
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	42 286	42 286	42 286	42 286	
Valeurs mobilières	88 943	892	9 506	573	14 025	13 634	113 939	113 548	
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	39	–	–	26 391	26 391	26 430	26 430	
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	11 258	–	–	–	199 121	196 000	210 379	207 258	
<b>Autres</b>									
Instruments financiers dérivés	14 060	–	–	–	–	–	14 060	14 060	
Autres actifs	83	–	–	–	3 756	3 756	3 839	3 839	
<b>Passifs financiers</b>									
Dépôts <sup>(1)</sup>	–	17 632			264 873	264 051	282 505	281 683	
<b>Autres</b>									
Acceptations	–	–			6 765	6 765	6 765	6 765	
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	19 778	–			–	–	19 778	19 778	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–			37 635	37 635	37 635	37 635	
Instruments financiers dérivés	17 170	–			–	–	17 170	17 170	
Passifs relatifs à des créances cédées	–	9 608			15 224	14 633	24 832	24 241	
Autres passifs	–	–			2 788	2 784	2 788	2 784	
<b>Dettes subordonnées</b>	–	–			1 497	1 510	1 497	1 510	

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

## Note 2 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Au 31 octobre 2022

	Valeur comptable et juste valeur				Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
<b>Actifs financiers</b>								
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	-	-	-	-	31 870	31 870	31 870	31 870
<b>Valeurs mobilières</b>	86 338	1 037	8 272	556	13 516	13 007	109 719	109 210
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>	-	-	-	-	26 486	26 486	26 486	26 486
<b>Prêts et acceptations, déduction faite des provisions</b>	10 516	-	-	-	196 228	190 955	206 744	201 471
<b>Autres</b>								
Instruments financiers dérivés	18 547	-	-	-	-	-	18 547	18 547
Autres actifs	87	-	-	-	3 221	3 221	3 308	3 308
<b>Passifs financiers</b>								
<b>Dépôts<sup>(1)</sup></b>	-	15 355			251 039	249 937	266 394	265 292
<b>Autres</b>								
Acceptations	-	-			6 541	6 541	6 541	6 541
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	21 817	-			-	-	21 817	21 817
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	-	-			33 473	33 473	33 473	33 473
Instruments financiers dérivés	19 632	-			-	-	19 632	19 632
Passifs relatifs à des créances cédées	-	11 352			14 925	14 137	26 277	25 489
Autres passifs	-	-			2 632	2 627	2 632	2 627
<b>Dettes subordonnées</b>	-	-			1 499	1 478	1 499	1 478

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

## Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation. L'évaluation de la Banque a été fondée sur une appréciation en vigueur au 31 janvier 2023 et pourrait changer dans le futur. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé.

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. La structure de gouvernance de la Banque en matière d'évaluation est demeurée en grande partie identique à celle décrite à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers sont également décrites dans cette note et aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation.

## Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Si des données d'entrée de différents niveaux dans la hiérarchie sont utilisées, l'instrument financier est alors classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, 6 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions du marché (15 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022). De plus, au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, 4 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 2 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 1 vers le niveau 2 suite à l'évolution de conditions du marché (2 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 1 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022). Au cours des trimestres terminés les 31 janvier 2023 et 2022, il y a eu des transferts d'instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions du marché.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

	Au 31 janvier 2023			Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Valeurs mobilières</b>				
<b>À la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 474	9 326	–	13 800
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	9 599	–	9 599
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	7 420	3 515	–	10 935
Autres titres de créance	–	3 690	67	3 757
Titres de participation	50 817	512	415	51 744
	62 711	26 642	482	89 835
<b>À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	13	3 817	–	3 830
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 278	–	2 278
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 650	212	–	1 862
Autres titres de créance	–	1 536	–	1 536
Titres de participation	–	247	326	573
	1 663	8 090	326	10 079
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>	–	39	–	39
<b>Prêts</b>	–	11 016	242	11 258
<b>Autres</b>				
Instruments financiers dérivés	63	13 981	16	14 060
Autres actifs – autres éléments	–	–	83	83
	64 437	59 768	1 149	125 354
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Dépôts <sup>(1)</sup></b>	–	17 798	1	17 799
<b>Autres</b>				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	14 563	5 215	–	19 778
Instruments financiers dérivés	245	16 905	20	17 170
Passifs relatifs à des créances cédées	–	9 608	–	9 608
	14 808	49 526	21	64 355

(1) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

## Note 2 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

	Au 31 octobre 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Valeurs mobilières</b>				
<b>À la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 736	8 186	–	12 922
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	9 260	–	9 260
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	10 639	4 445	–	15 084
Autres titres de créance	–	3 324	60	3 384
Titres de participation	45 805	504	416	46 725
	61 180	25 719	476	87 375
<b>À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	21	3 191	–	3 212
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	1 970	–	1 970
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 687	191	–	1 878
Autres titres de créance	–	1 212	–	1 212
Titres de participation	–	236	320	556
	1 708	6 800	320	8 828
<b>Prêts</b>	–	10 272	244	10 516
<b>Autres</b>				
Instruments financiers dérivés	342	18 204	1	18 547
Autres actifs – autres éléments	–	–	87	87
	63 230	60 995	1 128	125 353
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Dépôts<sup>(1)</sup></b>	–	15 424	8	15 432
<b>Autres</b>				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 213	6 604	–	21 817
Instruments financiers dérivés	625	18 989	18	19 632
Passifs relatifs à des créances cédées	–	11 352	–	11 352
	15 838	52 369	26	68 233

(1) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

### Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. La Banque maximise l'utilisation de données observables pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Pour la description des techniques d'évaluation et des données d'entrée non observables importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023, aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation et aux données d'entrée non observables importantes utilisées pour la détermination de la juste valeur.

#### Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données d'entrée non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022 pour plus d'information sur l'incidence potentielle de la variation d'une donnée non observable sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Il n'y a pas eu de changement important aux analyses de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023.

### Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2023				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et autres actifs	Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	Dépôts <sup>(2)</sup>
Juste valeur au 31 octobre 2022	476	320	331	(17)	(8)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> <sup>(3)</sup>	(7)	–	4	6	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	6	–	–	–
Achats	15	–	–	–	–
Ventes	(2)	–	–	–	–
Émissions	–	–	7	–	–
Règlements et autres	–	–	(17)	4	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	–	–	–
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	3	7
<b>Juste valeur au 31 janvier 2023</b>	<b>482</b>	<b>326</b>	<b>325</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 janvier 2023 <sup>(4)</sup>	(7)	–	4	6	–

	Trimestre terminé le 31 janvier 2022				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et autres actifs	Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2021	471	306	297	2	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> <sup>(5)</sup>	(14)	–	(4)	(1)	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	11	–	–	–
Achats	29	7	71	–	–
Ventes	(15)	–	–	–	–
Émissions	–	–	5	–	–
Règlements et autres	–	–	5	–	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	–	–	–
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	(12)	–	–	–	–
<b>Juste valeur au 31 janvier 2022</b>	<b>459</b>	<b>324</b>	<b>374</b>	<b>1</b>	<b>–</b>
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 janvier 2022 <sup>(6)</sup>	(17)	–	(4)	(1)	–

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

(3) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain de 3 M\$.

(4) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain non réalisé de 3 M\$.

(5) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est une perte de 19 M\$.

(6) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est une perte non réalisée de 22 M\$.

### Note 3 – Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option de la juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit, car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque. La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains dépôts incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé pour des titres similaires qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 janvier 2023	Gains (pertes) non réalisés pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>			
Valeurs mobilières	892	9	2
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	39	–	–
	<b>931</b>	<b>9</b>	<b>2</b>
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>			
Dépôts <sup>(1) (2)</sup>	17 632	(1 188)	1 899
Passifs relatifs à des créances cédées	9 608	(146)	424
	<b>27 240</b>	<b>(1 334)</b>	<b>2 323</b>

	Valeur comptable au 31 janvier 2022	Gains (pertes) non réalisés pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>			
Valeurs mobilières	1 211	(10)	17
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>			
Dépôts <sup>(1) (2)</sup>	14 540	107	(57)
Passifs relatifs à des créances cédées	10 909	59	81
	<b>25 449</b>	<b>166</b>	<b>24</b>

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit qui est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* donne lieu à une perte de 192 M\$ (gain de 29 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

## Note 4 – Valeurs mobilières

### Qualité du crédit

Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les valeurs mobilières au coût amorti sont classées dans la phase 1 avec une qualité du crédit qui, selon les catégories de risques des notations internes de la Banque, se situe majoritairement dans la catégorie « Excellent ». Pour de plus amples renseignements sur le rapprochement des provisions pour pertes de crédit, se reporter à la note 5 afférente aux présents états financiers consolidés.

### Gains (pertes) bruts non réalisés sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	Au 31 janvier 2023			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable <sup>(1)</sup>
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	3 979	1	(150)	3 830
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 380	13	(115)	2 278
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 952	1	(91)	1 862
Autres titres de créance	1 633	2	(99)	1 536
Titres de participation	569	22	(18)	573
	<b>10 513</b>	<b>39</b>	<b>(473)</b>	<b>10 079</b>

	Au 31 octobre 2022			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable <sup>(1)</sup>
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	3 386	1	(175)	3 212
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 129	1	(160)	1 970
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2 022	–	(144)	1 878
Autres titres de créance	1 355	–	(143)	1 212
Titres de participation	570	21	(35)	556
	<b>9 462</b>	<b>23</b>	<b>(657)</b>	<b>8 828</b>

(1) Les provisions pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (excluant les titres de participation), d'un montant de 1 M\$ au 31 janvier 2023 (2 M\$ au 31 octobre 2022), sont présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 5 afférente aux présents états financiers consolidés.

### Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net. L'objectif économique de la détention de ces titres de participation est principalement de réaliser des revenus de dividendes. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, des revenus de dividendes de 7 M\$ ont été comptabilisés relativement à ces placements (5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022), dont des montants négligeables pour les placements qui ont été vendus au cours des trimestres terminés les 31 janvier 2023 et 2022.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2023			Trimestre terminé le 31 janvier 2022		
	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total
Juste valeur au début	320	236	556	306	311	617
Variation de la juste valeur	6	7	13	11	(3)	8
Désignation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–	25	25	7	10	17
Cessions <sup>(1)</sup>	–	(21)	(21)	–	(36)	(36)
<b>Juste valeur à la fin</b>	<b>326</b>	<b>247</b>	<b>573</b>	<b>324</b>	<b>282</b>	<b>606</b>

(1) La Banque a disposé de titres de participation de sociétés privées et publiques pour des raisons économiques.

## Note 4 – Valeurs mobilières (suite)

### Valeurs mobilières au coût amorti

	Au 31 janvier 2023	Au 31 octobre 2022
Titres émis ou garantis par		
Le gouvernement du Canada	5 913	5 737
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	1 908	1 826
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	149	150
Autres titres de créance	6 063	5 810
Valeur comptable brute	14 033	13 523
Provisions pour pertes de crédit	8	7
Valeur comptable	14 025	13 516

### Gains (pertes) sur cessions de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque n'a disposé d'aucune valeur mobilière évaluée au coût amorti. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, la Banque avait disposé de certains titres de créance évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces titres au moment de leur disposition était de 66 M\$ et la Banque avait comptabilisé des gains de 1 M\$ dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats.

## Note 5 – Prêts et provisions pour pertes de crédit

### Détermination et évaluation des pertes de crédit attendues

#### Détermination des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthode de dépréciation à trois phases qui est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

#### Prêts non dépréciés

##### Phase 1

Les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 1.

##### Phase 2

Les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de façon importante entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 2.

#### Prêts dépréciés

##### Phase 3

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels il y a un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers à la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, sont classés dans la phase 3.

#### DAC

Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) sont classés dans la catégorie DAC.

Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 1 et 7 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

### Qualité du crédit des prêts

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues pour chaque catégorie de prêts au coût amorti, et selon la qualité du crédit pour les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour de plus amples renseignements sur la qualité du crédit selon les catégories de risques des notations internes (NI), se reporter au tableau « Cotes internes de risque de défaut » à la page 78 de la section « Risque de crédit » du Rapport annuel 2022.

Au 31 janvier 2023						
	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC		
<b>Hypothécaires résidentiels</b>						
Excellent	30 177	1	–	–	–	30 178
Bon	16 435	103	–	–	–	16 538
Satisfaisant	10 275	3 868	–	–	–	14 143
À signaler	373	693	–	–	–	1 066
Faible	57	180	–	–	–	237
Défaut	–	–	55	–	–	55
Approche NI avancée	57 317	4 845	55	–	–	62 217
Approche standardisée	8 227	204	199	351	10 906	19 887
Valeur comptable brute	65 544	5 049	254	351	10 906	82 104
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	62	84	60	(71)	–	135
<b>Valeur comptable</b>	<b>65 482</b>	<b>4 965</b>	<b>194</b>	<b>422</b>	<b>10 906</b>	<b>81 969</b>
<b>Aux particuliers</b>						
Excellent	22 307	15	–	–	–	22 322
Bon	8 348	549	–	–	–	8 897
Satisfaisant	5 328	1 584	–	–	–	6 912
À signaler	1 857	795	–	–	–	2 652
Faible	32	231	–	–	–	263
Défaut	–	–	139	–	–	139
Approche NI avancée	37 872	3 174	139	–	–	41 185
Approche standardisée	3 700	78	41	63	–	3 882
Valeur comptable brute	41 572	3 252	180	63	–	45 067
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	72	117	79	(11)	–	257
<b>Valeur comptable</b>	<b>41 500</b>	<b>3 135</b>	<b>101</b>	<b>74</b>	<b>–</b>	<b>44 810</b>
<b>Créances sur cartes de crédit</b>						
Excellent	517	–	–	–	–	517
Bon	329	–	–	–	–	329
Satisfaisant	694	55	–	–	–	749
À signaler	286	186	–	–	–	472
Faible	37	74	–	–	–	111
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI avancée	1 863	315	–	–	–	2 178
Approche standardisée	118	–	–	–	–	118
Valeur comptable brute	1 981	315	–	–	–	2 296
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	37	99	–	–	–	136
<b>Valeur comptable</b>	<b>1 944</b>	<b>216</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 160</b>
<b>Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(3)</sup></b>						
Excellent	7 337	–	–	–	99	7 436
Bon	27 595	83	–	–	53	27 731
Satisfaisant	28 501	7 257	–	–	145	35 903
À signaler	134	1 577	–	–	–	1 711
Faible	37	260	–	–	–	297
Défaut	–	–	339	–	–	339
Approche NI avancée	63 604	9 177	339	–	297	73 417
Approche standardisée	8 395	32	20	–	55	8 502
Valeur comptable brute	71 999	9 209	359	–	352	81 919
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	134	167	178	–	–	479
<b>Valeur comptable</b>	<b>71 865</b>	<b>9 042</b>	<b>181</b>	<b>–</b>	<b>352</b>	<b>81 440</b>
<b>Total des prêts et acceptations</b>						
Valeur comptable brute	181 096	17 825	793	414	11 258	211 386
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	305	467	317	(82)	–	1 007
<b>Valeur comptable</b>	<b>180 791</b>	<b>17 358</b>	<b>476</b>	<b>496</b>	<b>11 258</b>	<b>210 379</b>

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Note 5 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Au 31 octobre 2022						
	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC		
<b>Hypothécaires résidentiels</b>						
Excellent	30 465	–	–	–	–	30 465
Bon	16 351	12	–	–	–	16 363
Satisfaisant	10 765	3 269	–	–	–	14 034
À signaler	609	394	–	–	–	1 003
Faible	76	140	–	–	–	216
Défaut	–	–	49	–	–	49
Approche NI avancée	58 266	3 815	49	–	–	62 130
Approche standardisée	7 266	179	211	384	9 959	17 999
Valeur comptable brute	65 532	3 994	260	384	9 959	80 129
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	53	80	61	(76)	–	118
<b>Valeur comptable</b>	<b>65 479</b>	<b>3 914</b>	<b>199</b>	<b>460</b>	<b>9 959</b>	<b>80 011</b>
<b>Aux particuliers</b>						
Excellent	22 190	22	–	–	–	22 212
Bon	8 792	479	–	–	–	9 271
Satisfaisant	6 928	1 394	–	–	–	8 322
À signaler	358	775	–	–	–	1 133
Faible	26	203	–	–	–	229
Défaut	–	–	130	–	–	130
Approche NI avancée	38 294	2 873	130	–	–	41 297
Approche standardisée	3 837	78	36	75	–	4 026
Valeur comptable brute	42 131	2 951	166	75	–	45 323
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	67	113	75	(16)	–	239
<b>Valeur comptable</b>	<b>42 064</b>	<b>2 838</b>	<b>91</b>	<b>91</b>	<b>–</b>	<b>45 084</b>
<b>Créances sur cartes de crédit</b>						
Excellent	600	–	–	–	–	600
Bon	359	–	–	–	–	359
Satisfaisant	689	51	–	–	–	740
À signaler	287	178	–	–	–	465
Faible	37	71	–	–	–	108
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI avancée	1 972	300	–	–	–	2 272
Approche standardisée	117	–	–	–	–	117
Valeur comptable brute	2 089	300	–	–	–	2 389
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	31	95	–	–	–	126
<b>Valeur comptable</b>	<b>2 058</b>	<b>205</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 263</b>
<b>Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(3)</sup></b>						
Excellent	6 140	2	–	–	147	6 289
Bon	27 607	112	–	–	53	27 772
Satisfaisant	26 567	8 803	–	–	145	35 515
À signaler	75	1 172	–	–	–	1 247
Faible	41	272	–	–	–	313
Défaut	–	–	367	–	–	367
Approche NI avancée	60 430	10 361	367	–	345	71 503
Approche standardisée	8 096	28	19	–	212	8 355
Valeur comptable brute	68 526	10 389	386	–	557	79 858
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	115	160	197	–	–	472
<b>Valeur comptable</b>	<b>68 411</b>	<b>10 229</b>	<b>189</b>	<b>–</b>	<b>557</b>	<b>79 386</b>
<b>Total des prêts et acceptations</b>						
Valeur comptable brute	178 278	17 634	812	459	10 516	207 699
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	266	448	333	(92)	–	955
<b>Valeur comptable</b>	<b>178 012</b>	<b>17 186</b>	<b>479</b>	<b>551</b>	<b>10 516</b>	<b>206 744</b>

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des engagements hors bilan au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Au 31 janvier 2023				Au 31 octobre 2022			
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
<b>Engagements hors bilan <sup>(1)</sup></b>								
<b>Particuliers</b>								
Excellent	15 633	8	–	15 641	15 292	13	–	15 305
Bon	3 381	191	–	3 572	3 316	165	–	3 481
Satisfaisant	1 219	201	–	1 420	1 170	180	–	1 350
À signaler	209	75	–	284	193	68	–	261
Faible	17	16	–	33	15	15	–	30
Défaut	–	–	1	1	–	–	1	1
<b>Autres que particuliers</b>								
Excellent	14 411	–	–	14 411	13 136	–	–	13 136
Bon	18 954	11	–	18 965	18 723	24	–	18 747
Satisfaisant	9 551	3 689	–	13 240	7 894	3 488	–	11 382
À signaler	12	320	–	332	12	246	–	258
Faible	4	18	–	22	4	24	–	28
Défaut	–	–	11	11	–	–	18	18
Approche NI avancée	63 391	4 529	12	67 932	59 755	4 223	19	63 997
Approche standardisée	15 466	–	–	15 466	15 432	–	–	15 432
Exposition totale	78 857	4 529	12	83 398	75 187	4 223	19	79 429
Provisions pour pertes de crédit	100	60	1	161	99	63	–	162
<b>Exposition totale, déduction faite des provisions</b>	<b>78 757</b>	<b>4 469</b>	<b>11</b>	<b>83 237</b>	<b>75 088</b>	<b>4 160</b>	<b>19</b>	<b>79 267</b>

(1) Correspondent aux lettres de garantie et lettres de crédit documentaire, aux engagements inutilisés et aux facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit.

## Prêts en souffrance mais non dépréciés <sup>(1)</sup>

	Au 31 janvier 2023				Au 31 octobre 2022			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(2)</sup>	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(2)</sup>
En souffrance mais non dépréciés								
De 31 à 60 jours	102	104	21	25	106	105	23	23
De 61 à 90 jours	51	36	12	16	38	30	11	9
Plus de 90 jours <sup>(3)</sup>	–	–	25	–	–	–	22	–
	153	140	58	41	144	135	56	32

(1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(3) Tous les prêts en souffrance de plus de 90 jours, à l'exception des créances sur cartes de crédit, sont considérés comme étant dépréciés (phase 3).

## Prêts dépréciés

	Au 31 janvier 2023			Au 31 octobre 2022		
	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets
<b>Prêts – Phase 3</b>						
Hypothécaires résidentiels	254	60	194	260	61	199
Aux particuliers	180	79	101	166	75	91
Créances sur cartes de crédit <sup>(1)</sup>	–	–	–	–	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(2)</sup>	359	178	181	386	197	189
	793	317	476	812	333	479
<b>Prêts – DAC</b>	<b>414</b>	<b>(82)</b>	<b>496</b>	<b>459</b>	<b>(92)</b>	<b>551</b>
	1 207	235	972	1 271	241	1 030

(1) Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées, au plus tard, lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours et elles sont radiées simultanément.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

## Note 5 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

### Provisions pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit par rubrique du bilan consolidé et par type d'engagements hors bilan.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2023					Provisions pour pertes de crédit au 31 janvier 2023
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2022	Dotations aux pertes de crédit	Radiations <sup>(1)</sup>	Dispositions	Recouvrements et autres	
<b>Bilan</b>						
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b> <sup>(2) (3)</sup>	5	–	–	–	–	5
<b>Valeurs mobilières</b> <sup>(3)</sup>						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(4)</sup>	2	(1)	–	–	–	1
Au coût amorti <sup>(2)</sup>	7	1	–	–	–	8
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b> <sup>(2) (3)</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Prêts</b> <sup>(5)</sup>						
Hypothécaires résidentiels	118	19	(1)	–	(1)	135
Aux particuliers	239	31	(16)	–	3	257
Créances sur cartes de crédit	126	25	(18)	–	3	136
Aux entreprises et aux administrations publiques	418	19	(5)	–	–	432
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	54	(7)	–	–	–	47
	955	87	(40)	–	5	1 007
<b>Autres actifs</b> <sup>(2) (3)</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Engagements hors bilan</b> <sup>(6)</sup>						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	13	–	–	–	–	13
Engagements inutilisés	143	(1)	–	–	–	142
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	6	–	–	–	–	6
	162	(1)	–	–	–	161
	1 131	86	(40)	–	5	1 182

	Trimestre terminé le 31 janvier 2022					Provisions pour pertes de crédit au 31 janvier 2022
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2021	Dotations aux pertes de crédit	Radiations <sup>(1)</sup>	Dispositions	Recouvrements et autres	
<b>Bilan</b>						
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b> <sup>(2) (3)</sup>	5	2	–	–	–	7
<b>Valeurs mobilières</b> <sup>(3)</sup>						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(4)</sup>	1	–	–	–	–	1
Au coût amorti <sup>(2)</sup>	3	2	–	–	–	5
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b> <sup>(2) (3)</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Prêts</b> <sup>(5)</sup>						
Hypothécaires résidentiels	71	10	(1)	–	–	80
Aux particuliers	202	15	(11)	–	6	212
Créances sur cartes de crédit	122	13	(15)	–	4	124
Aux entreprises et aux administrations publiques	515	–	(67)	–	3	451
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	88	(27)	–	–	–	61
	998	11	(94)	–	13	928
<b>Autres actifs</b> <sup>(2) (3)</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Engagements hors bilan</b> <sup>(6)</sup>						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	13	(3)	–	–	–	10
Engagements inutilisés	143	(13)	–	–	–	130
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	6	(1)	–	–	–	5
	162	(17)	–	–	–	145
	1 169	(2)	(94)	–	13	1 086

(1) L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 25 M\$ (22 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022).

(2) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.

(3) Aux 31 janvier 2023 et 2022, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit majoritairement dans la catégorie « Excellent ».

(4) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* du bilan consolidé.

(5) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.

(6) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit pour chaque catégorie de prêts au coût amorti selon la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2023					Trimestre terminé le 31 janvier 2022				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC <sup>(1)</sup>		Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC <sup>(1)</sup>	
<b>Hypothécaires résidentiels</b>										
Solde au début	53	80	61	(76)	118	50	52	29	(60)	71
Créations ou acquisitions	5	–	–	–	5	5	–	–	–	5
Transferts <sup>(2)</sup> :										
Vers la phase 1	8	(7)	(1)	–	–	3	(3)	–	–	–
Vers la phase 2	(3)	9	(6)	–	–	(1)	1	–	–	–
Vers la phase 3	–	(8)	8	–	–	–	–	–	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes <sup>(3)</sup>	–	12	3	3	18	(18)	14	6	4	6
Décomptabilisation <sup>(4)</sup>	(1)	(1)	(2)	–	(4)	–	(1)	–	–	(1)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	9	5	2	3	19	(11)	11	6	4	10
Radiations	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	–	(1)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variations des taux de change et autres	–	(1)	(2)	2	(1)	1	–	–	(1)	–
<b>Solde à la fin</b>	<b>62</b>	<b>84</b>	<b>60</b>	<b>(71)</b>	<b>135</b>	<b>40</b>	<b>63</b>	<b>34</b>	<b>(57)</b>	<b>80</b>
Comprend :										
Montants utilisés	62	84	60	(71)	135	40	63	34	(57)	80
Engagements inutilisés <sup>(5)</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Aux particuliers</b>										
Solde au début	70	117	75	(16)	246	73	103	63	(29)	210
Créations ou acquisitions	10	–	–	–	10	12	–	–	–	12
Transferts <sup>(2)</sup> :										
Vers la phase 1	19	(17)	(2)	–	–	18	(16)	(2)	–	–
Vers la phase 2	(4)	4	–	–	–	(3)	3	–	–	–
Vers la phase 3	–	(12)	12	–	–	–	(6)	6	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes <sup>(3)</sup>	(18)	33	7	5	27	(26)	23	3	4	4
Décomptabilisation <sup>(4)</sup>	(2)	(4)	(1)	–	(7)	(3)	(4)	(1)	–	(8)
Changements de modèles	1	–	–	–	1	(2)	8	–	–	6
Dotations aux pertes de crédit	6	4	16	5	31	(4)	8	6	4	14
Radiations	–	–	(16)	–	(16)	–	–	(11)	–	(11)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	5	–	5	–	–	5	–	5
Variations des taux de change et autres	(1)	–	(1)	–	(2)	1	–	–	–	1
<b>Solde à la fin</b>	<b>75</b>	<b>121</b>	<b>79</b>	<b>(11)</b>	<b>264</b>	<b>70</b>	<b>111</b>	<b>63</b>	<b>(25)</b>	<b>219</b>
Comprend :										
Montants utilisés	72	117	79	(11)	257	67	107	63	(25)	212
Engagements inutilisés <sup>(5)</sup>	3	4	–	–	7	3	4	–	–	7

- (1) Aucun prêt DAC n'a été acquis durant le trimestre terminé le 31 janvier 2023 (le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant le trimestre terminé le 31 janvier 2022 était de 5 M\$). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
- (2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
- (3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
- (4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
- (5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Note 5 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

	Trimestre terminé le 31 janvier 2023					Trimestre terminé le 31 janvier 2022				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC <sup>(1)</sup>		Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC <sup>(1)</sup>	
<b>Créances sur cartes de crédit</b>										
Solde au début	53	112	–	–	165	57	101	–	–	158
Créations ou acquisitions	2	–	–	–	2	3	–	–	–	3
Transferts <sup>(2)</sup> :										
Vers la phase 1	25	(25)	–	–	–	22	(22)	–	–	–
Vers la phase 2	(4)	4	–	–	–	(5)	5	–	–	–
Vers la phase 3	–	(7)	7	–	–	–	(5)	5	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes <sup>(3)</sup>	(16)	33	8	–	25	(21)	24	6	–	9
Décomptabilisation <sup>(4)</sup>	(1)	–	–	–	(1)	(1)	–	–	–	(1)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	6	5	15	–	26	(2)	2	11	–	11
Radiations	–	–	(18)	–	(18)	–	–	(15)	–	(15)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	3	–	3	–	–	4	–	4
Variations des taux de change et autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Solde à la fin</b>	<b>59</b>	<b>117</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>176</b>	<b>55</b>	<b>103</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>158</b>
Comprend :										
Montants utilisés	37	99	–	–	136	34	90	–	–	124
Engagements inutilisés <sup>(5)</sup>	22	18	–	–	40	21	13	–	–	34
<b>Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(6)</sup></b>										
Solde au début	177	195	197	–	569	177	238	287	–	702
Créations ou acquisitions	24	–	–	–	24	22	–	–	–	22
Transferts <sup>(2)</sup> :										
Vers la phase 1	17	(17)	–	–	–	28	(28)	–	–	–
Vers la phase 2	(6)	8	(2)	–	–	(8)	9	(1)	–	–
Vers la phase 3	–	(1)	1	–	–	–	(1)	1	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes <sup>(3)</sup>	(10)	21	(10)	–	1	(35)	(2)	1	–	(36)
Décomptabilisation <sup>(4)</sup>	(5)	(8)	(2)	–	(15)	(9)	(14)	–	–	(23)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	20	3	(13)	–	10	(2)	(36)	1	–	(37)
Radiations	–	–	(5)	–	(5)	–	–	(67)	–	(67)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	1	–	1	–	–	1	–	1
Variations des taux de change et autres	–	–	(1)	–	(1)	–	–	2	–	2
<b>Solde à la fin</b>	<b>197</b>	<b>198</b>	<b>179</b>	<b>–</b>	<b>574</b>	<b>175</b>	<b>202</b>	<b>224</b>	<b>–</b>	<b>601</b>
Comprend :										
Montants utilisés	134	167	178	–	479	113	175	224	–	512
Engagements inutilisés <sup>(5)</sup>	63	31	1	–	95	62	27	–	–	89
<b>Total des provisions pour pertes de crédit à la fin <sup>(7)</sup></b>	<b>393</b>	<b>520</b>	<b>318</b>	<b>(82)</b>	<b>1 149</b>	<b>340</b>	<b>479</b>	<b>321</b>	<b>(82)</b>	<b>1 058</b>
Comprend :										
Montants utilisés	305	467	317	(82)	1 007	254	435	321	(82)	928
Engagements inutilisés <sup>(5)</sup>	88	53	1	–	142	86	44	–	–	130

(1) Aucun prêt DAC n'a été acquis durant le trimestre terminé le 31 janvier 2023 (le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant le trimestre terminé le 31 janvier 2022 était de 5 M\$). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.

(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.

(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).

(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(6) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(7) Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.



## Note 5 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

En raison de l'incertitude liée aux principales données d'entrée utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit, la Banque a exercé un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues.

### Analyse de sensibilité des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés

#### Scénarios

Le tableau suivant présente une comparaison du solde des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque au 31 janvier 2023, c'est-à-dire avec une pondération probabiliste des trois scénarios, avec les provisions pour pertes de crédit résultant des simulations comme si chaque scénario avait été pondéré à 100 %.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
<b>Solde au 31 janvier 2023</b>	<b>913</b>
<b>Simulations</b>	
Scénario optimiste à 100 %	648
Scénario de base à 100 %	763
Scénario pessimiste à 100 %	1 181

## Note 6 – Autres actifs

	Au 31 janvier 2023	Au 31 octobre 2022
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	3 036	2 591
Intérêts et dividendes à recevoir	1 432	1 057
Créances de clients, de négociants et de courtiers	707	842
Actif au titre des prestations définies	452	498
Actifs d'impôt différé	406	389
Actifs d'impôt exigible	650	471
Actifs au titre des cessions en réassurance	7	6
Actifs d'assurance	109	104
	<b>6 799</b>	<b>5 958</b>

## Note 7 – Dépôts

	Au 31 janvier 2023			Au 31 octobre 2022
	À vue <sup>(1)</sup>	Avec préavis <sup>(2)</sup>	À terme fixe <sup>(3)</sup>	Total
Particuliers	4 994	36 005	42 648	83 647
Entreprises et administrations publiques	59 829	31 035	104 174	195 038
Institutions de dépôts	1 355	224	2 241	3 820
	<b>66 178</b>	<b>67 264</b>	<b>149 063</b>	<b>282 505</b>
				266 394

(1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques.

(2) Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.

(3) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, les obligations sécurisées dont le solde s'élève à 11,4 G\$ au 31 janvier 2023 (10,4 G\$ au 31 octobre 2022). Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque a émis un montant de 280 millions de francs suisses d'obligations sécurisées (1,0 milliard d'euros d'obligations sécurisées venues à échéance et 1,0 milliard d'euros d'obligations sécurisées émises au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022). Pour de plus amples renseignements sur les obligations sécurisées, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

De plus, au 31 janvier 2023, la rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, un montant de 15,8 G\$ (12,8 G\$ au 31 octobre 2022) au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le gouvernement du Canada. Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles de la Banque dans le cas où elle deviendrait non viable.

## Note 8 – Autres passifs

	Au 31 janvier 2023	Au 31 octobre 2022
Créditeurs et charges à payer	1 974	2 582
Dettes de filiales envers des tiers	168	156
Intérêts et dividendes à payer	1 392	1 063
Obligations locatives	543	552
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	670	730
Passif au titre des prestations définies	116	111
Provisions pour pertes de crédit – engagements hors bilan (note 5)	161	162
Passifs d'impôt différé	15	14
Passifs d'impôt exigible	98	67
Passifs d'assurance	7	10
Autres éléments <sup>(1) (2) (3)</sup>	1 001	914
	<b>6 145</b>	<b>6 361</b>

(1) Au 31 janvier 2023, les autres éléments incluent des provisions pour litiges de 10 M\$ (11 M\$ au 31 octobre 2022).

(2) Au 31 janvier 2023, les autres éléments incluent des provisions pour contrats déficitaires de 32 M\$ (33 M\$ au 31 octobre 2022).

(3) Au 31 janvier 2023, les autres éléments incluent le passif financier lié aux options de vente émises aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle dans Technologie Flinks inc. (Flinks) pour un montant de 34 M\$ (33 M\$ au 31 octobre 2022).

## Note 9 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres

### Actions et autres instruments de capitaux propres en circulation

	Au 31 janvier 2023		Au 31 octobre 2022	
	Nombre d'actions ou de BCRL <sup>(1)</sup>	Actions ou BCRL \$	Nombre d'actions ou de BCRL	Actions ou BCRL \$
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 38	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300	12 000 000	300
	<b>66 000 000</b>	<b>1 650</b>	<b>66 000 000</b>	<b>1 650</b>
Autres instruments de capitaux propres				
BCRL – Série 1	500 000	500	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500	500 000	500
BCRL – Série 3	500 000	500	500 000	500
	<b>1 500 000</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500</b>
<b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres</b>	<b>67 500 000</b>	<b>3 150</b>	<b>67 500 000</b>	<b>3 150</b>
Actions ordinaires au début de l'exercice	336 582 124	3 196	337 912 283	3 160
Émissions au titre du régime d'options d'achat d'actions	667 543	34	1 193 663	61
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	–	–	(2 500 000)	(24)
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation <sup>(2)</sup>	68 093	6	(18 295)	(1)
Autres	–	–	(5 527)	–
<b>Actions ordinaires à la fin de la période</b>	<b>337 317 760</b>	<b>3 236</b>	<b>336 582 124</b>	<b>3 196</b>

(1) Billets de capital à recours limité (BCRL).

(2) Au 31 janvier 2023, 62 843 actions sont vendues à découvert à des fins de négociation représentant un montant de 6 M\$ (5 250 actions sont détenues à des fins de négociation représentant un montant négligeable au 31 octobre 2022).

Note 9 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres (suite)

Dividendes déclarés et distributions sur les autres instruments de capitaux propres

	Trimestre terminé le 31 janvier			
	2023		2022	
	Dividendes ou intérêts \$	Dividendes par action	Dividendes ou intérêts \$	Dividendes par action
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>				
Série 30	3	0,2516	3	0,2516
Série 32	3	0,2399	3	0,2399
Série 38	7	0,4392	5	0,2781
Série 40	3	0,2875	3	0,2875
Série 42	4	0,3094	4	0,3094
	20		18	
<b>Autres instruments de capitaux propres</b>				
BCRL – Série 1 <sup>(1)</sup>	5		5	
BCRL – Série 2 <sup>(2)</sup>	5		5	
BCRL – Série 3 <sup>(3)</sup>	10		–	
	20		10	
<b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres</b>	40		28	
<b>Actions ordinaires</b>	327	0,9700	294	0,8700
	367		322	

(1) Les BCRL – Série 1 portent intérêt à un taux fixe de 4,30 % par année.

(2) Les BCRL – Série 2 portent intérêt à un taux fixe de 4,05 % par année.

(3) Les BCRL – Série 3 portent intérêt à un taux fixe de 7,50 % par année.

**Rachat d'actions ordinaires**

Le 12 décembre 2022, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant le 11 décembre 2023. Le 10 décembre 2021, la Banque avait débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois terminée le 9 décembre 2022. Tout rachat effectué par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto se fait au cours du marché. Les actions ordinaires peuvent également être rachetées par d'autres moyens autorisés par la Bourse de Toronto et la réglementation applicable, y compris par des ententes privées ou des programmes de rachat d'actions conformément à toute dispense émise par les autorités réglementaires en valeurs mobilières. Un achat privé fait aux termes d'une dispense délivrée par une autorité réglementaire en valeurs mobilières se fera à escompte par rapport au cours du marché en vigueur. Les montants qui sont versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires sont imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, la Banque avait complété le rachat de 500 000 actions ordinaires au prix de 48 M\$, ce qui avait réduit de 5 M\$ le *Capital-actions ordinaires* et de 43 M\$ les *Résultats non distribués*.

## Note 10 – Informations sur le capital

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 10,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 12,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 14,0 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure de 2,5 %. Le 8 décembre 2022, le BSIF a augmenté la fourchette de la réserve pour stabilité intérieure qui s'étendra dorénavant de 0 % à 4,0 % plutôt que de 0 % à 2,5 %, et a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure passerait de 2,5 % à 3,0 % à compter du 1<sup>er</sup> février 2023. La réserve pour stabilité intérieure doit être constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais doit fournir un plan de mesures correctives au BSIF. Les banques doivent également respecter le plancher des fonds propres qui établit le seuil réglementaire des fonds propres selon l'approche standardisée de Bâle II. Si les exigences selon Bâle III sont inférieures à 70 % des exigences de fonds propres calculées selon Bâle II, l'écart est ajouté à l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %.

Le BSIF exige également des BISI qu'elles maintiennent un ratio de capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) fondé sur les risques d'au moins 24,0 % (incluant la réserve pour stabilité intérieure) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %. La TLAC vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

### Capital réglementaire <sup>(1)</sup>, ratio de levier <sup>(1)</sup> et TLAC <sup>(2)</sup>

	Au 31 janvier 2023	Au 31 octobre 2022
<b>Fonds propres</b>		
CET1	15 330	14 818
catégorie 1	18 478	17 961
total <sup>(3)</sup>	19 484	19 727
<b>Actif pondéré en fonction des risques</b>	121 813	116 840
<b>Exposition totale</b>	411 149	401 780
<b>Ratios des fonds propres</b>		
CET1	12,6 %	12,7 %
catégorie 1	15,2 %	15,4 %
total <sup>(3)</sup>	16,0 %	16,9 %
<b>Ratio de levier</b>	4,5 %	4,5 %
<b>TLAC disponible</b>	34 902	32 351
<b>Ratio TLAC</b>	28,7 %	27,7 %
<b>Ratio de levier TLAC</b>	8,5 %	8,1 %

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF. Les données au 31 octobre 2022 étaient calculées en tenant compte de la mesure transitoire pour le provisionnement des pertes de crédit attendues mise en place par le BSIF en réponse à la pandémie de COVID-19. Cette disposition a cessé de s'appliquer le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

(2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

(3) Compte tenu du rachat des billets à moyen terme d'un montant de 750 M\$ effectué le 1<sup>er</sup> février 2023.

## Note 11 – Paiements fondés sur des actions

### Régime d'options d'achat d'actions

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque a octroyé 1 416 060 options d'achat d'actions (1 771 588 options d'achat d'actions au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022) d'une juste valeur moyenne de 14,76 \$ par option (13,24 \$ en 2022).

Au 31 janvier 2023, il y avait 12 604 649 options d'achat d'actions en circulation (11 861 749 options d'achat d'actions au 31 octobre 2022).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2023	2022
Taux d'intérêt hors risque	3,25 %	1,79 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	23,13 %	22,68 %
Dividendes prévus	4,23 %	3,88 %

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, une charge de rémunération de 5 M\$ a été constatée à l'égard de ce régime (4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022).

## Note 12 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite qui comportent un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. La Banque offre aussi d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Le coût au titre de ces régimes, incluant les réévaluations comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, est présenté dans le tableau suivant.

### Coût au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

	Trimestre terminé le 31 janvier			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Coût des services rendus au cours de la période	23	31	–	–
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	(6)	(5)	2	1
Frais d'administration	1	1		
Charge pour le volet à prestations définies	18	27	2	1
Charge pour le volet à cotisations définies	1			
<b>Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i></b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Réévaluations<sup>(1)</sup></b>				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	330	(185)	6	(4)
Rendement de l'actif des régimes <sup>(2)</sup>	(264)	58		
<b>Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i></b>	<b>66</b>	<b>(127)</b>	<b>6</b>	<b>(4)</b>
	<b>85</b>	<b>(100)</b>	<b>8</b>	<b>(3)</b>

(1) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.

(2) Excluant les revenus d'intérêts.

## Note 13 – Impôts sur le résultat

### Propositions législatives

Le 4 novembre 2022, le Gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-32 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à certaines entités des groupes de banques et d'assureurs-vie, présentées dans son budget du 7 avril 2022. Ces mesures fiscales incluent un dividende pour la relance au Canada (DRC), sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %. Le 15 décembre 2022, le projet de loi C-32 a reçu la sanction royale. Ces mesures fiscales étant adoptées à la date de présentation de l'information financière, une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du DRC ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022, ont été comptabilisées dans les états financiers consolidés au 31 janvier 2023.

## Note 14 – Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2023	2022 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat de base par action</b>		
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	881	930
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	35	26
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	846	904
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base ( <i>en milliers</i> )	336 993	338 056
<b>Résultat de base par action (<i>en dollars</i>)</b>	<b>2,51</b>	<b>2,67</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	846	904
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base ( <i>en milliers</i> )	336 993	338 056
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires ( <i>en milliers</i> )		
Options d'achat d'actions <sup>(2)</sup>	3 450	4 262
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué ( <i>en milliers</i> )	340 443	342 318
<b>Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)</b>	<b>2,49</b>	<b>2,64</b>

- (1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1.
- (2) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023, le calcul du résultat dilué par action ne tenait pas compte d'un nombre moyen de 1 754 368 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 96,35 \$, car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'avait été exclue du calcul du résultat dilué par action.

## Note 15 – Informations sectorielles

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place. La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Cette présentation tient compte de la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques, qui sont maintenant immédiatement alloués aux différents secteurs d'exploitation, alors que certains frais, notamment les frais encourus au cours de la phase de recherche des projets, étaient auparavant enregistrés dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Cette révision s'aligne avec la modification de méthode comptable appliquée au cours de l'exercice 2022, relativement aux accords infonuagiques. Pour le trimestre terminé 31 janvier 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de cette modification de méthode comptable (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1).

### Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers, aux conseillers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

### Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

### Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services financiers et les services de banque d'investissement aux grandes entreprises ainsi que les solutions financières à une clientèle composée de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels.

### Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

Le secteur FSEU&I regroupe l'expertise en financement spécialisé offerte par la filiale Credigy, les activités de la filiale ABA Bank qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises au Cambodge, ainsi que des investissements ciblés dans certains marchés émergents.

### Autres

Cette rubrique regroupe les activités de trésorerie, la gestion des liquidités, le financement de la Banque, la gestion de l'appariement du bilan, les activités de la filiale Flinks, une fintech spécialisée dans l'agrégation et la distribution de données financières, certains éléments particuliers ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

Trimestre terminé le 31 janvier <sup>(1)</sup>

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Revenu net d'intérêts <sup>(2)</sup>	825	669	208	119	(91)	398	299	270	(142)	(124)	1 099	1 332
Revenus autres que d'intérêts <sup>(2)</sup>	299	289	429	473	780	264	20	15	(45)	93	1 483	1 134
Revenu total	1 124	958	637	592	689	662	319	285	(187)	(31)	2 582	2 466
Frais autres que d'intérêts	606	555	364	360	287	263	98	80	48	22	1 403	1 280
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	518	403	273	232	402	399	221	205	(235)	(53)	1 179	1 186
Dotations aux pertes de crédit	61	(5)	–	–	(9)	(16)	35	18	(1)	1	86	(2)
Résultat avant charge (économie) d'impôts	457	408	273	232	411	415	186	187	(234)	(54)	1 093	1 188
Charge (économie) d'impôts <sup>(2) (3)</sup>	126	108	75	62	113	110	39	39	(141)	(61)	212	258
Résultat net	331	300	198	170	298	305	147	148	(93)	7	881	930
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	331	300	198	170	298	305	147	148	(93)	7	881	930
Actif moyen <sup>(4)</sup>	146 131	136 093	8 523	8 331	173 262	157 761	21 606	17 974	75 424	68 513	424 946	388 672
Actif total	146 852	137 803	8 427	8 414	163 581	134 314	22 072	18 225	77 410	67 925	418 342	366 681

- (1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques. De plus, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1).
- (2) Le *Revenu net d'intérêts*, les *Revenus autres que d'intérêts* et la *Charge (économie) d'impôts* des secteurs d'exploitation sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Pour l'ensemble des secteurs, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 78 M\$ (60 M\$ en 2022), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 52 M\$ (4 M\$ en 2022) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.
- (3) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque a enregistré une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Ces éléments sont enregistrés dans la rubrique *Autres*. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la note 13.
- (4) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période et c'est sur cette base que l'actif sectoriel est présenté aux secteurs d'exploitation.

## Note 16 – Événement postérieur à la date du bilan consolidé

### Rachat de dette subordonnée

Le 1<sup>er</sup> février 2023, les billets à moyen terme échéant le 1<sup>er</sup> février 2028, d'un montant de 750 M\$, ont été rachetés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus.

# Renseignements pour les actionnaires et investisseurs

## Relations investisseurs

Les analystes financiers et les investisseurs qui souhaitent obtenir des informations financières concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service des Relations investisseurs.

600, rue De La Gauchetière Ouest, 7<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H3B 4L2

Sans frais : 1 866 517-5455

Adresse électronique : [relationsinvestisseurs@bnc.ca](mailto:relationsinvestisseurs@bnc.ca)

Internet : [bnc.ca/relationsinvestisseurs](http://bnc.ca/relationsinvestisseurs)

## Communications et Responsabilité sociale d'entreprise

600, rue De La Gauchetière Ouest, 18<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H3B 4L2

Téléphone : 514 394-8644

Adresse électronique : [ap@bnc.ca](mailto:ap@bnc.ca)

## Dates de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2023

(sous réserve d'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre	1 <sup>er</sup> mars
Deuxième trimestre	31 mai
Troisième trimestre	30 août
Quatrième trimestre	1 <sup>er</sup> décembre

## Divulgaration des résultats du premier trimestre de 2023

### Conférence téléphonique

- Une conférence téléphonique pour les analystes et investisseurs institutionnels aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023 à 13 h 00 HE.
- Accès par téléphone en mode écoute seulement : 1 800 806-5484 ou 416 340-2217. Le code d'accès est le 9678666#.
- L'enregistrement téléphonique archivé sera accessible jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023 en composant le 1 800 408-3053 ou le 905 694-9451. Le code d'accès est le 4766736#.

### Diffusion de l'appel sur Internet

- La conférence téléphonique sur les résultats sera diffusée en direct via Internet à l'adresse [bnc.ca/relationsinvestisseurs](http://bnc.ca/relationsinvestisseurs).
- Une version archivée de la conférence sera disponible après la fin de l'appel sur le site Internet de la Banque Nationale.

### Documents financiers

- Le Rapport aux actionnaires (qui inclut les états financiers consolidés trimestriels) est en tout temps disponible sur le site Internet de la Banque Nationale à l'adresse [bnc.ca/relationsinvestisseurs](http://bnc.ca/relationsinvestisseurs).
- Le Rapport aux actionnaires, les informations financières complémentaires, les informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3, ainsi que la présentation seront disponibles sur le site Internet de la Banque Nationale à la page des Relations investisseurs, le matin de la conférence téléphonique.

## Agent des transferts et registraire

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent des transferts Société de fiducie Computershare du Canada dont l'adresse et le numéro de téléphone apparaissent ci-après.

## Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires

100, avenue University, 8<sup>e</sup> étage

Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Téléphone : 1 888 838-1407

Télécopieur : 1 888 453-0330

Adresse électronique : [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com)

Internet : [computershare.com](http://computershare.com)

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marchés sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

## Dépôt direct des dividendes

Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

## Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 1 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

## Dividendes

Les dividendes versés par la Banque constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).